Cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Etudier les défis contemporains de la migration :
Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013
sur les migrations internationales et le développement
et sur le programme de développement pour l'après-2015

Ligue des Etats arabes

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le présent Rapport est le fruit d'une collaboration entre les auteurs et l'équipe de rédaction, sous la direction de la rédactrice en chef. Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses Etats membres. Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tel.: +41 22 717 91 11
Fax: +41 22 798 61 50
Courriel : hq@iom.int
Site Web : www.iom.int

© 2015 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

07_16

Cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Etudier les défis contemporains de la migration :
Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013
sur les migrations internationales et le développement
et sur le programme de développement pour l'après-2015

21-22 octobre 2015
Le Caire (Egypte)

RAPPORT SUCCINCT

Ligue des Etats arabes

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Table des matières

Liste des acronymes ii

Résumé 1

I. Contexte : les PCR et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 5

II. De Lima au Caire : bilan 7

III. Contribution des PCR à l'intégration de la migration dans les politiques mondiales de développement 11

IV. Interaction entre les PCR et le Forum mondial sur la migration et le développement 15

V. Le rôle des PCR dans la protection des droits humains de tous les migrants dans le contexte migratoire actuel 16

VI. Le rôle des PCR dans l'amélioration du sort des migrants en détresse 19

VII. Le rôle des PCR dans la réponse à la migration forcée 21

VIII. Renforcer les partenariats et la coopération sur les questions de migration 24

IX. Conclusion 26

Annexe I : Résumé de la présidence 31

Annexe II : Ordre du jour 35

Annexe III : Liste des participants 39

Liste des acronymes

ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
CIG	Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Common Market for Eastern and Southern Africa)
DIMAC	Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IGAD	l'Autorité intergouvernementale pour le développement
LEA	Ligue des Etats arabes
MERCOSUR	Marché commun du Sud (Mercado Común del Sur)
MICIC	Migrants dans les pays en crise (Migrants in Countries in Crisis)
MTM	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (Mediterranean Transit Migration Dialogue)
NCCPIM	Egyptian National Coordinating Committee on preventing and combating illegal migration
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration
PIB	Produit intérieur brut
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
RROCM	Réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations
SACM	Conférence sud-américaine sur la migration (South American Conference on Migration)
UE	Union européenne

Résumé

1. La cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), qui s'est tenue les 21-22 octobre 2015 au siège de la Ligue des Etats arabes, au Caire (Egypte), avait pour thème « Etudier les défis contemporains de la migration : Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement et sur le programme de développement pour l'après-2015 ». Elle était organisée conjointement par la Ligue des Etats arabes (LEA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes a été officiellement lancé à cette occasion.
2. La réunion a rassemblé 86 délégués, dont 35 de divers PCR. Parmi les participants se trouvaient des représentants de présidents et secrétariats des PCR[1] et de forums interrégionaux sur la migration, le Secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), ainsi que des experts d'organisations régionales et intergouvernementales[2].
3. Le moment choisi pour cette réunion était particulièrement opportun, étant donné la situation critique dans la région arabe, l'une des plus touchées par des crises migratoires complexes. Elle était principalement axée sur la contribution des PCR à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, et sur le suivi donné aux conclusions du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013.
4. La session 1 a été consacrée aux mesures prises par les PCR depuis la quatrième Réunion mondiale. Le Gouvernement du Pérou a exposé les conclusions de la Réunion mondiale des PCR de 2013, où a été réaffirmée l'importance de réunions mondiales bisannuelles pour nourrir les échanges interrégionaux, et où les PCR s'étaient déclarés favorables à la poursuite de ces réunions. En sa qualité d'hôte de la cinquième Réunion mondiale des PCR, la LEA a donné un aperçu de son rôle essentiel dans la gestion des différentes activités régionales mises en place pour gérer la migration dans la région arabe. Des représentants des PCR ont présenté les principales caractéristiques de l'action menée par leurs processus respectifs, et les mesures spécifiques prises depuis la dernière réunion mondiale. Cet aperçu a montré que les PCR avaient élargi leur champ de discussions thématiques et d'activités. Ils s'engageaient de plus en plus sur le plan pratique, mettant en œuvre des projets concernant la migration de main-d'œuvre, la lutte contre la traite, les flux migratoires mixtes et d'autres questions fondamentales en matière de migration. Les échanges ont révélé que de plus en plus de questions migratoires étaient une source de préoccupation commune pour les PCR, et que la coopération et le partage d'expériences entre eux demeuraient indispensables.
5. Les différentes sessions étaient axées sur le suivi, par les PCR, des conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013, et ont été l'occasion pour les représentants de passer en revue leurs actions au sein des PCR concernant le programme d'action en huit points pour réussir la migration. Des thèmes comme la protection des droits humains de tous les migrants dans le contexte des flux migratoires mixtes, l'amélioration du sort des migrants en détresse dans le cadre de l'initiative

1 Dialogue d'Abou Dhabi, Processus d'Almaty, PCR pour les pays arabes, Processus de Bali, Processus de Budapest, Processus de Colombo, PCR du COMESA, IGAD-PCR, CIG, Processus de Khartoum, DIMAC, Processus de Puebla, Processus de Rabat et SACM. Le MTM et le Processus de Prague n'ayant pas pu participer à la réunion, ils avaient délégué le représentant du Secrétariat du Processus de Budapest pour qu'il prononce des déclarations en leur nom. Le Secrétaire général de l'ASACR a également pris part à la réunion, et une déclaration a été prononcée au nom du PCR pour les Caraïbes qui est en cours de création.

2 Centre d'études sur la migration et les réfugiés (CMRS) de l'Université américaine du Caire, Centre d'études internationales et régionales de l'Université de Georgetown, Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), Organisation internationale du Travail (OIT), OIM, LEA, MERCOSUR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO) et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Des représentants des gouvernements chargés d'assurer la présidence passée, présente et future du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et le représentant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement ont également participé à la réunion.

« Migrants dans les pays en crise », et les conséquences de la migration forcée ont été débattus, et les participants se sont félicités de l'introduction du couple « changement climatique et migration » dans les programmes, une nouvelle question urgente pour les PCR. Les participants se sont penchés sur le rôle essentiel des PCR dans la mise en œuvre et l'examen des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment. Il a été souligné que pour atteindre les objectifs de développement durable sans omettre les migrants, il fallait inverser de nombreuses tendances négatives concernant la migration. Les participants se sont félicités de l'occasion qui leur a été offerte d'échanger des points de vue et de mettre en commun les pratiques exemplaires des PCR dans de petits groupes de discussions qui ont débattus des thèmes suivants : la protection des droits humains de tous les migrants, la réduction des coûts de la migration de main-d'œuvre, le rôle des PCR quant aux cibles relatives à la migration des objectifs de développement durable, et le rôle des secrétariats des PCR. L'importance de promouvoir des échanges réguliers et approfondis au sein des PCR et avec des enceintes mondiales de dialogue comme le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) a été soulignée. A cet égard, il a été noté que les PCR doivent élargir leurs consultations pour mieux inclure d'autres parties prenantes comme la société civile et le secteur privé afin d'assurer le succès de politiques migratoires adéquates.

6. Dans les groupes de discussion et les débats en plénière, les participants ont mis en avant plusieurs points essentiels, comme suit :
   - La migration a été reconnue par tous comme étant l'un des problèmes mondiaux les plus importants du XXIe siècle ;
   - L'importance centrale des droits de l'homme des migrants a été maintes fois affirmée ; il importe qu'ils restent une priorité pour les PCR ;
   - L'absence de voies de migration légales appropriées a été souvent évoquée. Cette situation permet à la traite d'êtres humains, au trafic illicite de migrants et aux réseaux criminels connexes de prospérer, ce qui a de graves conséquences pour la vie et les droits des migrants, et entrave la capacité des Etats à gérer les migrations ;
   - L'image négative des migrants et la xénophobie à leur encontre sont des défis importants que les PCR doivent relever ; des stratégies doivent impérativement être mises en place pour amener l'opinion publique à avoir confiance dans les politiques de migration ;
   - La question des mineurs non accompagnés devient un sujet de préoccupation croissante qui appelle une attention plus grande de la part des PCR ;
   - Il a été souligné à maintes reprises que le manque de données sur les migrations constituait un obstacle pour les PCR et les responsables politiques nationaux.
7. La réunion a recommandé que les PCR et les mécanismes consultatifs interétatiques contribuent activement à :
   - Faire avancer l'adoption d'indicateurs relatifs à la migration pour les objectifs de développement durable, et appuyer la mise en œuvre et le suivi des cibles concernant la migration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par exemple, en effectuant des évaluations de référence pour pouvoir mesurer la réalisation des objectifs de développement durable) ;
   - Promouvoir une meilleure coordination en matière de migration entre les acteurs nationaux pertinents ; mettre en commun les expériences entre les mécanismes de coordination nationaux sur la migration ; et inciter davantage de représentants nationaux participant aux PCR à encourager l'adoption de politiques de migration cohérentes, équilibrées et associant l'ensemble du gouvernement ;
   - Continuer à inclure systématiquement les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des PCR ; préciser les modalités de mise en œuvre des règles relatives aux droits de l'homme appliquées aux migrants ; et accorder une attention particulière à ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité ;

- Attirer l'attention des décideurs sur la migration forcée, les flux migratoires mixtes, le sauvetage des vies et la protection des migrants en mer et sur terre ; sur les incidences du changement climatique sur la migration ; et sur les mesures permettant de combler les lacunes en matière de protection des migrants pris au piège dans un pays en crise ;
- Contribuer aux réunions régionales et autres consultations organisées dans le cadre de l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC) et, par des expériences et des points de vue, à l'élaboration de principes non contraignants, de lignes directrices et de pratiques efficaces sur la question des migrants dans des pays en crise, et promouvoir leur application à l'échelle régionale et nationale par l'entremise des PCR, notamment grâce à des activités de renforcement des capacités ;
- Promouvoir des voies de migration régulières et sûres et décriminaliser la migration irrégulière ;
- Combler les lacunes en matière de recherche et de données sur la migration, et plus particulièrement sur la migration de main-d'œuvre ; inscrire la migration de main-d'œuvre dans les programmes des PCR ; promouvoir une mobilisation à l'échelle nationale, bilatérale, régionale et transnationale en faveur du recrutement éthique de main-d'œuvre ;
- Examiner les différents moyens mis en œuvre par les PCR pour mobiliser diverses parties prenantes, dont la société civile, et trouver comment exploiter leurs connaissances et leurs ressources de manière à contribuer utilement aux questions inscrites aux programmes des PCR ;
- Promouvoir un renforcement des synergies entre les PCR et les processus mondiaux, plus particulièrement le FMMD, par exemple à la faveur d'un meilleur partage d'informations entre le FMMD et les PCR, et veiller à une participation plus cohérente aux PCR et au FMMD ;
- Encourager un échange régulier d'idées, de pratiques et d'enseignements tirés entre les secrétariats des PCR et d'autres entités soutenant ces processus ;
- Demander à l'OIM et au HCR de répertorier les pratiques exemplaires suivies par les PCR dans le domaine des flux migratoires mixtes, afin de faciliter les échanges et la coopération entre les PCR.

8. Les participants ont reconnu le rôle de l'OIM en tant qu'organisme chef de file pour les migrations à l'échelle mondiale et, en particulier, les efforts qu'elle déploie pour promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, et ils ont salué son soutien aux PCR et à d'autres enceintes de dialogue et de coopération sur la migration.
9. Les participants ont vivement remercié la LEA d'avoir généreusement accueilli et présidé cette réunion.

I. Contexte : les PCR et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. La cinquième Réunion mondiale des PCR a été axée principalement sur leur contribution à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, et au suivi des conclusions du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013. Lors de la séance d'ouverture, les déclarations ont essentiellement porté sur ce thème. Dans ses remarques liminaires, le Directeur général de l'OIM a présenté le paysage migratoire mondial, dans lequel interviennent les PCR et les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration, et abordé en particulier les facteurs de migration dans les déplacements de grande ampleur, parmi lesquels la démographie, la demande de main-d'œuvre, les technologies qui réduisent les distances, la révolution numérique, la dégradation, le désir d'avoir une vie meilleure, les disparités socioéconomiques et les catastrophes. Il a ensuite formulé des observations sur les réalisations des PCR et le rôle qu'ils ont joué pour comprendre la nature, les causes et les conséquences de la migration ; suivre les tendances et les schémas migratoires ; et définir des réponses politiques adéquates. Il a résumé ce que les PCR ont accompli, ces dix dernières années, pour mieux faire comprendre à la communauté internationale les questions et les défis que pose la migration, encourager la communication entre les praticiens de la migration, renforcer les capacités et formuler des politiques publiques, et a loué les efforts déployés par les PCR pour enrichir d'importants processus mondiaux comme le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et le Forum mondial sur la migration et le développement.
2. Le Directeur général a ensuite décrit les perspectives de coopération. A ce sujet, il a souligné la nécessité de placer la migration et le développement au centre de l'action des PCR, afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En ce qui concerne la difficulté de gérer la diversité qui résulte de la migration, les PCR peuvent jouer un rôle pour améliorer l'accueil et l'intégration des migrants, promouvoir l'enseignement public et les programmes d'information et orienter les gouvernements dans la promotion de voies de migration régulières et légales.
3. Le Secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes a souligné l'utilité d'une réunion mondiale des PCR dans la région arabe au vu des tendances migratoires actuelles dans cette partie du monde. Il a décrit les mouvements migratoires complexes, qui touchent aussi les régions voisines, et l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en évoquant également les cas où les migrants sont victimes du trafic illicite et de la traite d'êtres humains, qui entrave en fin de compte le développement dans la région. Pour la seule année 2013, on a compté plus de 50 millions de migrants dans la région, outre les nombreux pays arabes qui sont des points de transit importants le long des routes de la migration irrégulière.
4. Le Secrétaire général adjoint a ensuite souligné l'importance des partenariats pour renforcer la coopération, afin de relever les défis de la migration. La Ligue des Etats arabes préside, conjointement avec l'OIM et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO), le Groupe de travail sur la migration internationale dans la région arabe, qui vise à promouvoir des mécanismes de coordination, à cerner les domaines de coopération, à élaborer des programmes et des projets d'action conjoints ; à mettre en commun les données sur la migration et à reproduire les modèles de migration couronnés de succès.
5. Dans son discours, le représentant du Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes a déclaré que ce PCR avait été créé pour forger une vision commune parmi ses Etats membres et établir des stratégies migratoires, aider les gouvernements à créer des réseaux de

communication, mettre en commun les pratiques exemplaires et coordonner les politiques et les approches à l'échelle bilatérale et régionale. Rassemblant 22 pays, ce PCR sera une enceinte de dialogue arabe pour débattre des questions sur les migrations internationales et renforcer la coopération entre les pays participants afin de comprendre de manière plus approfondie les questions migratoires dans la région arabe, de promouvoir une compréhension commune des causes, des dimensions, des schémas et des effets de la migration, ainsi que de ses tendances futures dans la région, et d'aider les gouvernements à participer aux événements mondiaux liés à la migration en ayant la même vision. Les objectifs du PCR pour les pays arabes sont les suivants : faciliter une compréhension commune, par le dialogue, des causes et des incidences de la migration dans la région ; créer un réseau de pays ayant des positions communes ; encourager la participation aux divers forums sur la migration ; établir un mécanisme de renforcement des capacités et un canal de diffusion d'informations avec des experts et les organisations internationales pertinentes. Le PCR pour les pays arabes tiendra des réunions annuelles.

6. Les Etats participant au PCR pour les pays arabes estiment qu'il faut impérativement apporter le soutien nécessaire aux opérations de sauvetage des migrants dans la Méditerranée, quel que soit leur statut, en leur fournissant les abris nécessaires, en garantissant le respect des droits de l'homme de tous les migrants et en prenant des décisions concernant les migrants (notamment sur le retour) fondées sur les principes des droits de l'homme. Ce PCR donne également la priorité à l'élaboration d'indicateurs relatifs à la migration dans le nouveau cadre de développement durable.

II. De Lima au Caire : bilan

1. Après avoir fait la synthèse des mesures prises par les PCR depuis la quatrième Réunion mondiale des PCR, le **Gouvernement du Pérou** a présenté les conclusions de la Réunion mondiale des PCR de 2013, qui a affirmé l'importance du dialogue et de la coopération interétatiques par l'entremise des PCR, et a préconisé des échanges interrégionaux réguliers, notamment la mise en commun des bonnes pratiques élaborées dans certaines régions et susceptibles d'être transposées ailleurs. A cette quatrième Réunion mondiale, les participants avaient insisté sur la nécessité d'enrichir la section du site Web de l'OIM consacrée aux PCR, pour faciliter les interactions. L'importance de réunions mondiales bisannuelles pour nourrir les échanges interrégionaux avait été soulignée et les PCR s'étaient déclarés favorables à la poursuite de ces réunions. Il a été relevé que les recommandations formulées à la quatrième Réunion mondiale des PCR dans le contexte du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement avaient contribué à l'incorporation de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.
2. En sa qualité d'hôte de la cinquième Réunion mondiale des PCR, la **Ligue des Etats arabes** (LEA) a donné un aperçu statistique des migrations internationales dans la région arabe, qui est à la fois une région d'origine, d'accueil et de transit, a passé en revue les efforts qu'elle déploie en matière de migration, et a mis en relief les mécanismes qui venaient d'être créés pour assurer la coordination entre ses Etats membres et la coopération avec les organisations internationales qui s'occupent des migrations dans la région. L'importance d'une bonne communication avec les communautés arabes à l'étranger et la nécessité d'associer les expatriés arabes au développement de la région arabe ont également été soulignées. L'exposé a mis en lumière le rôle de la LEA en ce qui concerne la réalisation de rapports et d'études sur les questions relatives à la migration, les programmes de renforcement des capacités destinés aux fonctionnaires de ses Etats membres, ainsi que les efforts mis en œuvre en matière de collecte de données.
3. Le représentant du **Dialogue d'Abou Dhabi** a mis en lumière les principaux domaines d'action de ce PCR. Actuellement, il met en œuvre un projet pilote sur la mise en valeur, la validation, le perfectionnement et la reconnaissance des compétences avec le Koweït et les Emirats arabes unis, en tant que pays de destination, et l'Inde, le Pakistan et Sri Lanka, en tant que pays d'origine. En outre, dans le cadre de l'initiative « Programme global d'information et d'orientation pour les travailleurs migrants », des manuels sont conçus pour informer les travailleurs migrants sur leurs droits avant le départ et après l'arrivée. En outre, le Dialogue d'Abou Dhabi participe à deux initiatives visant à échanger les pratiques exemplaires entre les pays d'origine et les pays de destination. Enfin, conjointement avec l'OIM, il conduit actuellement une étude sur l'identification et l'analyse des violations dans les corridors de recrutement.
4. Le **Processus d'Almaty** a été lancé officiellement en juin 2013 à la Conférence ministérielle sur la protection des réfugiés et les migrations internationales. Par la suite, deux réunions de hauts fonctionnaires se sont tenues, en 2014 et 2015, sous la présidence du Kazakhstan, consacrées respectivement aux flux migratoires mixtes au départ de l'Afghanistan après 2014 et aux possibilités qu'offre la migration de main-d'œuvre et aux enjeux qu'elle suscite en Asie centrale. Le président actuel a concrétisé les recommandations énoncées dans la Déclaration d'Almaty en mettant en place des activités nationales et des ateliers régionaux, organisés par l'OIM, qui visaient à renforcer la capacité des Etats d'Asie centrale à gérer les flux migratoires mixtes et à garantir la protection des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en renforçant la coopération et le dialogue au niveau régional.
5. Le président du **Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe** a présenté la participation du PCR à la mise en œuvre concrète des principales priorités, une tâche effectuée par le bureau d'appui régional. Chargé des opérations en appui aux Etats membres, ce bureau mène des projets sur le renforcement de la mise en œuvre de la législation relative à la traite d'êtres humains et au trafic illicite de

migrants, le retour volontaire assisté et la réintégration, ainsi que sur l'élaboration de guides d'action et la création de mécanismes régionaux pour coordonner les formations. Le modèle de bureau d'appui régional, en tant que mécanisme efficace pour l'exécution des projets, pourrait être reproduit par d'autres PCR. Une autre activité importante du Processus de Bali est la campagne de sensibilisation aux risques de la traite d'êtres humains. Il a été noté que la prochaine réunion ministérielle du Processus de Bali aura lieu en mars 2016.

6. Le **Processus de Budapest** a évoqué l'établissement du « Partenariat des routes de la soie pour la migration » à la réunion ministérielle d'Istanbul tenue en 2013, à la suite de laquelle ce PCR, axé au départ sur le contrôle des migrations, est devenu un mécanisme de coopération pour examiner les aspects positifs de la migration et du développement. Les domaines de coopération prioritaires sont : migration et mobilité, intégration, migration et développement, prévention de la migration irrégulière et de la traite des personnes, et amélioration de l'efficacité de la protection internationale. Au cours des deux dernières années, le Processus de Budapest a mené des activités dans tous les domaines de la gestion des migrations, allant de l'élaboration des politiques à la gestion des données, de la migration légale à la migration irrégulière, en prenant en compte la nécessité d'intégrer la migration dans la planification du développement.
7. Le **PCR du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)** a été lancé en 2013 avec le soutien de l'OIM. C'est l'un des plus récents PCR, et il s'emploiera à relever les défis suivants que pose la migration : l'augmentation de la migration irrégulière, le manque de confiance dans les politiques de migration parmi les Etats participants, la corruption dans l'application des lois, le manque de mécanismes d'échange de données et l'absence de synergies entre les PCR du continent africain et à l'échelle mondiale. Pour s'attaquer à ces défis, le PCR du COMESA mettra l'accent sur le renforcement des capacités en ce qui concerne les droits des migrants, la création d'une base de données régionale et de profils migratoires, l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le dialogue et la promotion de liens étroits avec d'autres PCR, et s'emploiera à amener le dialogue du niveau régional au niveau national.
8. Le **Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat)** a souligné que la Conférence de Rome, en novembre 2014, a approuvé la Déclaration de Rome, qui fixe le programme du Processus de Rabat pour la période 2015-2017, et a énoncé les domaines d'action : la promotion de la migration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière, le renforcement des liens entre la migration et le développement, et la promotion de la protection internationale. Il a été noté en outre qu'au vu de la crise migratoire actuelle en Méditerranée, le Processus de Rabat met l'accent sur les partenariats pour trouver des solutions permettant de gérer la migration et de tirer profit de ses avantages. Le Processus de Rabat se considère lui-même comme un instrument clé pour suivre les conclusions du Sommet de La Vallette sur la migration.
9. Les **Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)**, l'un des plus anciens PCR, qui a célébré le 30e anniversaire de sa création en 2015, reste un laboratoire pour ses Etats membres où ils peuvent faire avancer des idées et expérimenter l'efficacité des politiques et des programmes migratoires. Pour s'attaquer aux défis les plus urgents de la migration, la présidence tournante des CIG a choisi pour thèmes des questions essentielles et d'actualité. Les thèmes récemment abordés sont : les crises humanitaires ayant des conséquences migratoires (2011), le rôle du secteur privé dans les migrations (2013), migration et commerce (2014), le renforcement de la confiance du public dans les politiques et pratiques migratoires (2015), la gestion des frontières (2016). Les CIG ont aussi coorganisé, cette année, les premières consultations pour l'initiative « Migrants dans les pays en crise » et s'emploient à renforcer la coopération et les partenariats avec d'autres PCR pour être au service des Etats dans la gestion des questions migratoires.
10. Le **PCR relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)** a souligné son efficacité dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations d'action, étant donné qu'il est étroitement lié à la Communauté économique régionale de l'IGAD. Son Plan d'action

pour la migration pour la période 2015-2020 comporte 12 domaines prioritaires clés, allant de la gestion des frontières à la migration liée au changement climatique. L'IGAD continue de collaborer plus intensément avec d'autres PCR en Afrique, ainsi qu'avec d'autres initiatives internationales, comme l'Initiative Nansen. Pour renforcer les connaissances sur la migration parmi ses Etats membres, l'IGAD a récemment publié un guide sur l'intégration du genre dans la gestion des migrations. Les programmes qui seront élaborés dans le futur par l'IGAD mettront l'accent sur la promotion de la mobilité régionale afin d'offrir à la jeunesse des possibilités plus localisées en matière de migration.

11. Le **Processus de Khartoum** (Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique), lancé en novembre 2014, vise à s'attaquer à la traite d'êtres humains et au trafic illicite de migrants entre la Corne de l'Afrique et l'Europe. L'importance des partenariats stratégiques et de la coopération entre l'UE et les pays africains pour relever les défis de la migration dans la région a été soulignée. Pour aller de l'avant, une question reste en suspens, à savoir comment concrétiser le plan d'action adopté à la réunion du comité directeur du Processus de Khartoum à Charm el-Cheikh (Egypte), en avril 2015, sous la forme d'activités sur le terrain.
12. Le **Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale (DIMAC)** a été lancé officiellement en 2012. Depuis, un groupe de travail élabore des modalités de fonctionnement et définit les domaines prioritaires. En mai 2015, la création de ce PCR et de son cadre juridique a été adoptée par le Sommet des chefs d'Etat à N'Djamena, au Tchad. La première réunion du DIMAC est en cours de préparation, avec le soutien du secrétariat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et de l'OIM. A cette réunion seront discutés le plan d'action, la création d'un secrétariat officiel et les questions de financement. Le DIMAC suivra les recommandations formulées dans les réunions mondiales des PCR et s'occupera également des questions migratoires émergentes dans la région.
13. Depuis 2013, les **Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo)** élaborent une feuille de route qui vise à renforcer la coopération avec les pays de destination sur les questions relatives à la mobilité de main-d'œuvre, en se penchant sur cinq domaines thématiques : i) reconnaissances des compétences et des qualifications ; ii) réduction des coûts des transferts de fonds ; iii) pratiques de recrutement éthique de main-d'œuvre ; iv) orientation appropriée avant le départ et autonomisation ; v) renforcement des capacités des pays participant au Processus de Colombo pour leur permettre de suivre les tendances du marché du travail. Avec l'assistance de l'OIM, le Processus de Colombo met en place actuellement un projet financé par la Direction du développement et de la coopération (Suisse) pour faire avancer ces cinq domaines thématiques dans ses pays membres. Ce Processus s'est aussi engagé à renforcer la coopération avec l'UE, en organisant le Dialogue Asie-UE en 2013, avec le Dialogue d'Abou Dhabi, par des projets de coopération, et avec le FMMD.
14. Le **Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM)** continue de soutenir i-Map, une plateforme d'échange d'informations qui donne accès à des informations sur les capacités et pratiques institutionnelles de pays ou de régions en ce qui concerne leurs systèmes de gestion des migrations, ainsi qu'à des informations mises à jour en diffusant des articles de presse qui traitent de diverses questions relatives à la migration. Une autre initiative phare est le projet intitulé « Renforcer les politiques à l'égard des diasporas d'Afrique et du Moyen-Orient par les échanges Sud-Sud » (AMEDIP), qui a soutenu l'établissement des Directives opérationnelles pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Actuellement, le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée met en place le projet intitulé « Migration de ville à ville en Méditerranée », dont l'objectif est de contribuer à une meilleure gouvernance des migrations au niveau local et dans les pays du Sud de la Méditerranée.
15. L'objectif principal du **Processus de Prague** a été de faire avancer les objectifs de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité, le cadre général de la dimension externe de la politique migratoire de l'UE dans l'Est et le Sud-Est de l'Europe. Conçu à l'origine comme

une enceinte de dialogue, le Processus de Prague met en place de plus en plus des projets dans six domaines thématiques : prévention et lutte contre la migration irrégulière ; intégration des migrants qui résident légalement dans un pays ; réadmission, retour volontaire et réintégration durable ; migration, mobilité et développement ; migration légale, en particulier migration de main-d'œuvre ; droit d'asile et protection internationale (ajouté en 2011). Les prochaines activités seront l'organisation d'une réunion ministérielle en octobre 2016 et la création d'un centre de formation et d'un observatoire sur la migration.

16. La **Conférence régionale sur les migrations** a présenté son action en faveur des enfants et des jeunes migrants. Le Manuel sur l'action régionale pour la protection des enfants et des jeunes migrants, élaboré avec l'OIM, sera adopté cette année à la réunion des vice-ministres, à Mexico. En 2014, les Etats membres ont adopté les Principes d'orientation pour l'élaboration des politiques migratoires sur l'intégration, le retour et la réintégration, qui contribuent à l'élaboration et à la modification des politiques nationales sur le retour et la réintégration. La protection des victimes de la traite est un nouveau sujet prioritaire de la Conférence. Il a été souligné que la coopération avec la société civile dans toutes les réunions a permis de comprendre de manière plus approfondie les questions migratoires et a contribué à la mise en œuvre par les pays des recommandations et des points d'action de la Conférence.

17. La 15e **Conférence sud-américaine sur la migration (SACM)**, tenue en septembre 2015, a adopté la Déclaration de Santiago. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants : 1) en ce qui concerne l'accès à la justice pour les migrants, les pays mettront en commun les pratiques exemplaires et analyseront les points forts et les points faibles des règlements institutionnels, et recenseront les lacunes au niveau national ; 2) concernant la migration et les villes, une réunion des maires des pays d'Amérique du Sud sera organisée pour débattre du rôle des gouvernements locaux dans la gestion des migrations ; 3) au sujet de la libre circulation, il est nécessaire d'améliorer la coordination et la transmission d'informations entre les services de l'immigration des différents pays ; 4) quant aux déplacements humains dus à des facteurs environnementaux et au changement climatique, une stratégie régionale pour la coopération Sud-Sud sera promue pour y faire face, et l'OIM appuiera un mécanisme de coopération régionale pour les situations d'urgence environnementale.

18. Reconnaissant l'augmentation constante de la migration de main-d'œuvre, en notant que 36 millions de personnes originaires d'Asie du Sud vivent hors des pays membres de l'**Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)**, ainsi que les coûts sociaux que cela implique, le Népal, qui exerce actuellement la présidence de l'ASACR, a appelé à la création d'un mécanisme de coopération régionale sur la migration. Au 18e sommet, les Etats membres ont décidé de coopérer dans le domaine de la gestion des migrations pour assurer la sûreté, la sécurité et le bien-être des travailleurs migrants. La suggestion du Népal d'instaurer une coopération régionale est actuellement en cours d'examen par les Etats membres ; elle a pour objectif : 1) de faciliter la coopération sur les principales questions migratoires ; 2) d'élaborer la déclaration de l'ASACR sur la promotion des droits des travailleurs migrants ; et 3) d'identifier cinq domaines thématiques prioritaires et de faciliter l'échange d'informations sur la migration de main-d'œuvre.

19. En tant que région, les **Caraïbes** connaissent d'importants flux migratoires internes et externes dus à des facteurs économiques. Elles doivent faire face, en outre, à d'autres défis migratoires, tels que les migrations dues à des catastrophes naturelles, ou encore la gestion des frontières et la traite d'êtres humains. Les gouvernements des pays et territoires des Caraïbes ont reconnu l'importance de mieux comprendre les flux migratoires dans la région et de les gérer plus efficacement. C'est pourquoi, donnant suite à la demande qu'ils lui ont adressée à la Conférence de Brasilia de 2014, l'OIM les a aidés à jeter les fondements de la création d'un PCR pour les Caraïbes. Il a été convenu qu'une réunion entre les pays et les territoires aura lieu l'année prochaine afin de définir un plan d'action pour la création de ce PCR.

III. Contribution des PCR à l'intégration de la migration dans les politiques mondiales de développement

1. Le thème général de la cinquième Réunion mondiale des PCR faisait suite aux conclusions du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. La session 2 a été l'occasion de passer en revue les progrès réalisés par les PCR concernant le programme d'action en huit points pour réussir la migration, en particulier l'intégration de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté.
2. Le délégué du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement a résumé les principaux faits nouveaux survenus depuis le Dialogue de haut niveau de 2013, en particulier l'intégration de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre des cibles relatives à la migration est considérée comme une tâche difficile en raison de la perception prédominante de la migration comme étant une crise, qu'il faut changer. Le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a souligné que la crise, ce n'est pas la migration elle-même, mais le départ des migrants qui fuient : les catastrophes naturelles, la pauvreté, les régimes politiques, l'absence d'accès aux droits les plus fondamentaux, etc. Souvent, la manière de gérer les migrations, par exemple dans les cas où la xénophobie est encouragée ou lorsque les familles sont séparées lors du processus de demande d'asile, peut être considérée comme un facteur qui contribue à la crise.
3. L'importance de bien gérer la migration et de l'associer au développement en mettant l'accent sur la dignité, l'intégration et le bien-être des migrants a été soulignée. Le rôle important que jouent les PCR pour orienter les gouvernements dans les processus décisionnels et changer la perception négative qu'a le public des migrants a été mis en évidence. Les PCR, en tant qu'enceinte de dialogue et d'échange, devraient jouer un plus grand rôle pour inciter les experts de la migration à mieux analyser, orienter et surveiller les politiques, et à élaborer d'autres manières novatrices de gérer la migration, afin que des millions de personnes aient un avenir meilleur.
4. Les conclusions de l'étude empirique réalisée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) pour le FMMD, intitulée *The Role of Regional Migration Dialogues and the Global Migration and Development Agenda*, ont été présentées. S'appuyant sur 21 entretiens téléphoniques semi-structurés avec des experts, des représentants d'Etats et des secrétariats de PCR, l'étude a évalué la place du développement dans le Processus de Budapest, le Processus de Prague, le MTM, le Processus de Rabat ainsi que le projet EuroMed Migration III du CIDPM, financé par l'UE, qui comprend des éléments de dialogue, ainsi que leurs liens avec le FMMD.
5. L'étude a révélé des différences entre les PCR. Ceux qui sont tournés vers l'Est (Processus de Budapest, Processus de Prague) s'occupent principalement de la gestion des frontières et de l'adhésion à l'UE. Le développement n'est devenu un domaine d'action que récemment dans le Processus de Budapest, alors que le Processus de Prague et les PCR tournés vers le Sud (MTM, Processus de Rabat) se sont toujours intéressés à l'aspect de la migration lié au développement (par exemple, la diaspora).
6. L'étude a fait apparaître des intérêts divergents au sein des PCR dans la discussion sur les objectifs de développement durable ; elle a cependant recommandé que les PCR jouent un rôle dans la mise en œuvre et le suivi de ces objectifs, en particulier l'objectif 10.7 « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ».
7. En ce qui concerne les liens entre les PCR et le FMMD, l'étude a relevé que, souvent, différentes personnes représentant le même gouvernement participent aux forums nationaux, régionaux

et mondiaux, ce qui nuit à la bonne circulation de l'information entre ces différents niveaux. Par conséquent, l'étude a recommandé d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences, de créer des voies de communication régulières et d'utiliser la plateforme mondiale pour mettre en commun des contenus et des méthodologies. L'étude a aussi recommandé d'organiser une « Journée de dialogues régionaux sur la migration » au FMMD et d'instaurer une coopération plus ciblée avec la société civile, les organisations de la diaspora et le secteur privé, et de les faire participer aux PCR.

8. Les participants ont eu l'occasion de se réunir en petits groupes pour passer en revue de manière plus approfondie les progrès réalisés par les PCR concernant certains domaines du programme d'action en huit points du Dialogue de haut niveau de 2013, et ont aussi réfléchi sur le rôle des PCR et sur les mesures à prendre pour la mise en œuvre et l'examen des cibles relatives à la migration des objectifs de développement durable.

Rôle des PCR dans la protection des droits humains de tous les migrants, l'élimination de l'exploitation des migrants et l'amélioration du sort des migrants en détresse

- Le groupe de discussion 1 a analysé les mesures prises et les difficultés rencontrées par les PCR pour protéger les droits humains de tous les migrants, éliminer l'exploitation des migrants et améliorer le sort des migrants en détresse.
- L'une des principales recommandations a été de continuer à inclure systématiquement les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des PCR ; de préciser les modalités de mise en œuvre des règles relatives aux droits de l'homme, appliquées aux migrants ; et d'accorder une attention particulière à ceux qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité.
- Les participants ont souligné l'importance de bien appliquer les sanctions pénales et les lois, ainsi que de promouvoir des voies de migration sûres.
- Une autre recommandation importante a été la nécessité de clarifier les normes internationales, de promouvoir le principe de non-discrimination et la régularisation des migrants, de définir les normes minimales pour les enfants migrants et d'élaborer des orientations plus systématiques et plus concrètes sur la manière de donner effet aux droits humains des migrants.
- Il a ensuite été recommandé de promouvoir l'inscription permanente des droits de l'homme aux programmes des PCR, et dans ce but, d'améliorer la diversité institutionnelle des fonctionnaires qui participent aux PCR.

Rôle des PCR dans la réduction des coûts de la migration de main-d'œuvre

- Le groupe de discussion 2 s'est intéressé à l'engagement des PCR à réduire les coûts de la migration de main-d'œuvre, et a mis en commun des pratiques exemplaires et des enseignements tirés d'activités et de projets mis en œuvre par des PCR.
- Le document intitulé *Promoting Decent Work for Migrant Workers* (Promouvoir le travail décent pour les travailleurs migrants), élaboré par l'Organisation internationale du Travail (OIT)[3] a été débattu par ce groupe de discussion. Il a été souligné que la migration contemporaine est associée, directement ou indirectement, au monde du travail et à la recherche de possibilités de travail décent ; par conséquent, le travail décent devrait être pris en compte dans la discussion sur les migrations internationales dans le futur programme mondial de développement durable. Le nouveau cadre de développement durable vise notamment à « défendre les droits

3 Elaboré par l'OIT pour servir de base aux discussions lors de la réunion thématique sur la migration dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 organisée par le FMMD (5 février 2015) et lors de la 13ème Réunion internationale de coordination sur la migration internationale (12 février 2015).

des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire » (cible 8.8). Les indicateurs d'évaluation de la cible 8.8 concernent les normes internationales du travail, l'emploi, les salaires et les conditions de travail, la couverture sociale, la reconnaissance des compétences et des qualifications, la réduction des coûts liés au recrutement et le dialogue social. Les coûts de la migration de la main-d'œuvre doivent être considérés dans le contexte plus large de l'emploi et des marchés du travail, et non uniquement sous l'angle des transactions liées aux rapatriements de fonds.

- A l'issue de la discussion, d'importantes recommandations ont été formulées, dont l'une souligne que les coûts de la migration de la main-d'œuvre ne sont pas uniquement des coûts financiers mais aussi des coûts sociaux, comme l'appauvrissement des compétences dans les pays d'origine, les effets néfastes pour les familles dus à la séparation ou la maltraitance des enfants. Les PCR doivent systématiquement donner la priorité aux coûts de la migration de main-d'œuvre.
- La nécessité d'une coopération au niveau national entre les pays d'origine et les pays de destination de la main-d'œuvre a été soulignée. La discussion a été axée sur la manière dont les PCR pourraient contribuer à examiner les différentes questions relatives à la migration de la main-d'œuvre, comme le rôle des gouvernements participants dans la réduction des coûts du recrutement de la main-d'œuvre, ou à combler les lacunes en matière de données et de recherche. Il a été recommandé que les PCR aient la possibilité de jouer un rôle dans la promotion de la gouvernance transnationale de la migration de main-d'œuvre, en particulier en ce qui concerne l'aspect lié au recrutement.

Le rôle des PCR dans le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable

- Le groupe de discussion 3 s'est penché sur le rôle crucial qui revient aux PCR pour mettre en œuvre et examiner les cibles relatives à la migration des objectifs de développement durable et a étudié des mécanismes pour que les PCR puissent s'investir en permanence dans ce processus. Le groupe a examiné les principales enceintes à l'échelle mondiale et régionale pouvant appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'examen des cibles relatives à la migration, le rôle des PCR dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable, ainsi que l'alignement des PCR sur le cadre des objectifs de développement durable et les liens des PCR avec d'autres processus et forums pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen des ces objectifs.
- La référence à la migration la plus remarquable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la cible 10.7, « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées », énoncée sous l'objectif de développement durable 10 relatif à la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Cette cible devrait inciter davantage les gouvernements à adopter des politiques migratoires optimales pour promouvoir des migrations ordonnées et sûres dans le respect de la dignité, au bénéfice de tous. D'autres cibles relatives à la migration demandent d'éliminer le travail forcé et la traite d'êtres humains ; d'assurer un environnement de travail sûr, y compris pour les travailleurs migrants ; de réduire le coût des rapatriements de fonds des migrants ; et de diminuer considérablement le nombre de personnes victimes de catastrophes.
- En ce qui concerne le suivi et l'examen au niveau national, les rapports statistiques gouvernementaux, les rapports des acteurs nationaux et les informations et données existantes provenant des institutions des Nations Unies seraient les principales contributions. Au niveau régional, il est proposé que les Etats membres recensent les mécanismes et les processus

multipartites existants pour partager les savoirs entre pairs, mettre en commun les meilleures pratiques, coopérer sur les questions transfrontalières et débattre des objectifs communs. Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable dirigera le suivi et l'examen des objectifs de développement.

- L'une des principales conclusions qui s'est dégagée de la discussion du groupe a été que les PCR devraient jouer un rôle plus solide dans la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les PCR devraient mieux s'approprier ce Programme en évaluant ce que chacun d'eux a déjà accompli conformément aux objectifs de développement durable et en se référant à ces objectifs pour élargir la portée de leurs programmes. Les PCR devraient coopérer à ce sujet avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias. En outre, pour renforcer leurs capacités, les PCR devraient faire appel à des experts de différents ministères gouvernementaux pour faire en sorte qu'une approche multisectorielle leur permette de répondre de manière adéquate aux objectifs de développement durable.

Le rôle des secrétariats des PCR quant au nouveau programme mondial en matière de migration et de développement

- Le groupe de discussion 4 a examiné le rôle important des secrétariats, qui constituent la charpente des PCR, ainsi que les moyens de resserrer la coopération entre eux. Les groupes de discussion ont rendu compte en séance plénière des principales conclusions sur leurs thèmes respectifs, et ont formulé des recommandations quant au rôle des PCR dans les différents domaines abordés. Le groupe a discuté des fonctions et des tâches assumées par les secrétariats des PCR, de la création de mécanismes pour assurer une coopération régulière entre les secrétariats au niveau régional en vue d'élaborer des projets conjoints entre les PCR, et de la mise en place de mécanismes pour l'échange et la communication d'informations entre les PCR. Les organisations internationales ont été félicitées pour leur rôle considérable de soutien aux secrétariats des PCR.
- Reconnaissant la richesse de l'expertise, du savoir et de l'information des secrétariats des PCR, il a été suggéré d'établir un mécanisme d'échanges réguliers entre eux, qui peut prendre la forme d'une liste de diffusion électronique, de lettres d'information, d'audioconférences ou de visioconférences, de webinars ou d'un espace spécifique pour les secrétariats dans la section du site Web de l'OIM consacrée aux PCR. Une des principales conclusions du groupe de discussion 4 a été de mettre en commun les bonnes pratiques relevées dans les projets soutenus par les secrétariats des PCR, y compris les évaluations, les indicateurs et les méthodologies appliquées avec succès, et d'organiser l'échange d'informations par thème.
- Il a été souligné que les secrétariats des PCR peuvent contribuer aux liens entre les fonctionnaires gouvernementaux qui participent aux différents mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration. Pour améliorer la coordination, les secrétariats des PCR pourraient être invités à d'autres processus en tant qu'observateurs.

IV. Interaction entre les PCR et le Forum mondial sur la migration et le développement

1. Les participants à la session consacrée aux « Informations sur le Forum mondial sur la migration et le développement » ont rappelé les faits nouveaux survenus dans le débat et l'action en matière de migration et développement à l'échelle mondiale, en particulier dans le cadre du processus du FMMD, depuis la quatrième Réunion mondiale des PCR à Lima, en 2013. La Suède, qui a exercé la présidence du FMMD en 2013-2014, a mis en lumière le potentiel de la migration pour le développement et a préconisé l'inclusion de la migration dans le programme de développement en dirigeant la participation et la contribution du FMMD au deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies. La Suède a organisé avec succès la septième réunion du FMMD à Stockholm, en mai 2014.
2. La Turquie, qui assure actuellement la présidence du FMMD (2014-2015), a organisé la huitième conférence du Forum, tenue à Istanbul du 14 au 16 octobre 2015. Celle-ci a débouché, entre autres, sur l'introduction de la migration forcée dans le champ d'étude du FMMD, sur un appel pour que celui-ci contribue à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable relatifs à la migration, et sur la création d'un mécanisme d'échanges entre les secteurs privé et public.
3. Le Bangladesh accueillera le FMMD en 2016 sous le thème principal « La migration qui œuvre à la réalisation du développement durable de tous » et vise à renforcer en particulier le rôle du FMMD dans la mise en œuvre et l'examen des objectifs de développement durable.
4. A cette session, l'importance de promouvoir une plus grande synergie entre le FMMD et les PCR a été soulignée, et les principales difficultés à cet égard ont été débattues, en particulier le fait que, souvent, différents responsables sont désignés comme points focaux pour les processus régionaux et mondiaux sur la migration. Par conséquent, il a été recommandé d'assurer une communication régulière entre les points focaux et, lorsque cela est possible, de promouvoir la participation des PCR aux réunions du FMMD. Il a en outre été recommandé d'encourager une mise en commun systématique des expériences et des enseignements tirés, également en utilisant des mécanismes existants comme la Plate-forme pour les partenariats du FMMD (en ligne).

V. Le rôle des PCR dans la protection des droits humains de tous les migrants dans le contexte migratoire actuel

La protection des droits de l'homme des migrants, un des points les plus importants du programme d'action en huit points pour réussir la migration, reste une priorité pour les PCR. Les participants à cette session ont examiné les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme des migrants en Amérique du Sud, ainsi que la nécessité de s'attaquer aux défis actuels de la migration, comme les flux migratoires mixtes et la protection en mer, en adoptant une approche axée sur les droits.

Le rôle des PCR dans la protection des droits humains de tous les migrants

- Le nouveau paradigme sur les politiques migratoires du Marché commun du Sud (MERCOSUR)[4] a été présenté comme un exemple de cadre régional comportant des normes internationales élevées en matière de protection. La majorité des Etats membres du MERCOSUR ont ratifié la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Accord sur la résidence pour les ressortissants des Etats parties du MERCOSUR prévoit le droit pour le ressortissant d'un de ces pays d'obtenir un permis de résidence légale dans un autre de ces pays. Il existe des accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux qui reconnaissent les droits de l'homme des migrants, quel que soit leur statut migratoire, et promeuvent une politique de libre circulation des personnes et l'élaboration d'un plan par étapes pour la citoyenneté régionale. Certains pays comme l'Argentine et l'Uruguay ont adopté des lois nationales qui reconnaissent les droits des migrants et des politiques axées sur les migrants. Il existe des initiatives visant à inclure l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la législation sur la migration au Chili, au Brésil, en Equateur et au Pérou. Grâce à l'avis consultatif de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur la protection des droits des enfants et adolescents migrants, le niveau minimal des obligations incombant aux Etats d'origine, de transit et de destination pour garantir la protection des droits des enfants migrants a été déterminé ; le principe de non-détention des enfants, quel que soit leur statut migratoire, a été établi et le principe de non-refoulement a été mis en vigueur. La migration et la mobilité humaine présentent des valeurs communes en termes de mémoire sociale, d'aspirations et d'avenir collectif. MERCOSUR s'emploie à répondre aux problèmes dans la région en incorporant les droits de l'homme dans les législations nationales, en incluant dans les politiques publiques une approche de migration et développement axée sur les droits de l'homme ; en élaborant des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans le respect des obligations légales ; et en renforçant les institutions publiques qui s'occupent des droits de l'homme. Les droits de l'homme des migrants et les conditions nécessaires à leur pleine intégration sociale sont essentiels pour la promotion des politiques nationales, des stratégies de coopération régionale et de l'adhésion aux nouveaux processus et mécanismes internationaux.
- Dans ce contexte, la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM) promeut l'approche intégrale selon laquelle le migrant est considéré comme un sujet de droit et la politique de migration est axée sur les migrants.

Rôle des PCR dans la réponse aux flux migratoires mixtes

- L'exposé du représentant du **PCR pour les pays arabes** a porté principalement sur les difficultés à répondre aux flux migratoires mixtes, au vu de l'absence de cadre juridique international.

4 MERCOSUR est une organisation intergouvernementale économique regroupant des pays d'Amérique du Sud : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela, qui sont des membres permanents ; le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Guyana, le Pérou et le Suriname, qui sont des membres associés.

La communauté mondiale et les organisations internationales, en particulier, se sont efforcées d'améliorer les moyens de subsistance des migrants et de garantir leur protection. Cependant, de l'avis du PCR pour les pays arabes, les organisations internationales ont fait face à d'immenses défis pour harmoniser et coordonner leur action. Même si les Etats sont les acteurs clés dans la réponse aux différents aspects des flux migratoires mixtes, les responsabilités doivent être partagées de manière plus équilibrée au sein de la communauté internationale. Il a été souligné que la détermination du statut des migrants, ainsi que l'évaluation de leurs besoins sont un aspect essentiel et complexe de la gestion des flux migratoires mixtes, car ces procédures prennent du temps et ont éventuellement des conséquences pour les pays d'origine et de destination. En conclusion, il a été souligné qu'il est autant urgent de s'attaquer aux causes des flux migratoires mixtes qu'aux symptômes, et que le partenariat et la coopération entre les Etats ainsi qu'entre les organisations internationales sont essentiels dans cette tâche.

- La présidente du **Comité égyptien de coordination nationale chargé de prévenir et de combattre la migration irrégulière** a réaffirmé que les flux migratoires mixtes sont une priorité essentielle pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Pour protéger les droits de tous les migrants, le Comité estime qu'il est nécessaire d'avoir un cadre juridique international et national qui soit contraignant pour chaque catégorie de migrants et a donc soutenu la création d'une législation nationale pour combattre et prévenir le trafic illicite de migrants par mer, terre ou air. Une section de la loi contient aussi une disposition relative à la protection des migrants, en particulier des femmes et des enfants, et à l'aide qui leur est apportée. Il a été souligné également que pour que ces efforts soient couronnés de succès, l'échange d'informations en vue de poursuivre en justice les réseaux de la criminalité organisée doit être coordonné de manière plus efficace. Le Comité met aussi en place des initiatives visant à prévenir la migration irrégulière, comme une campagne médiatique qui décrit les dangers de la migration irrégulière et une campagne sous le thème « L'Egypte est votre avenir », qui donne des informations sur d'autres solutions économiques pour les jeunes afin de faciliter leur accès au marché du travail.
- Le représentant du **Processus de Bali** a commencé son exposé en soulignant que la région Asie-Pacifique a aussi fait face à d'importants flux migratoires mixtes notamment par la voie maritime, par exemple dans la mer d'Andaman. Il a souligné que le Processus de Bali est un bon exemple de partage des responsabilités et du fardeau entre les Etats, en offrant un cadre de partenariat et de coordination pour s'attaquer aux mouvements irréguliers et lutter contre le trafic illicite et la traite d'êtres humains en suivant une approche globale, qui s'articule autour de plusieurs volets : la prévention par une action de sensibilisation dans les pays d'origine, le repérage des personnes avant qu'elles ne tombent aux mains des réseaux, la protection sans discrimination de toutes les victimes, qu'il s'agisse de victimes du trafic illicite ou de la traite, des mesures pour assurer la sûreté et la sécurité de toutes les personnes, et la poursuite de tous les trafiquants et passeurs. Cependant, le partage des responsabilités doit s'étendre à l'ensemble de la communauté internationale pour s'attaquer aux causes profondes, en agissant de concert pour prévenir les conflits, gérer l'instabilité et favoriser un développement inclusif. Le soutien des organisations internationales, ainsi que le renforcement de la coordination et de l'échange d'expériences en matière de pratiques exemplaires et d'actions efficaces entre les PCR sont nécessaires. En conclusion, le représentant a suggéré que l'OIM et le HCR puissent fournir à tous les PCR une compilation des pratiques exemplaires (au niveau des politiques et de l'action concrète) suivies par les différents PCR pour que d'autres acteurs s'en inspirent.
- La représentante du **Processus d'Almaty** a fait observer que les facteurs et les causes de la migration sont nombreux dans la région : les traditions nomades en Asie centrale, d'une part, et l'instabilité en Afghanistan, d'autre part, ainsi que les catastrophes naturelles de grande ampleur et les problèmes environnementaux dans la région. La Russie a été le principal pays de destination des migrants au départ de l'Asie centrale, et les rapatriements de fonds prennent une importance grandissante dans les économies nationales, comme au Kirghizistan et en Ouzbékistan, où ils constituent environ 30 % du PIB. Pour relever les défis que posent les flux migratoires mixtes, le Processus d'Almaty a orienté son action sur des projets associant la diaspora, ainsi que sur la migration de la main-d'œuvre. Les pays participant au Processus

d'Almaty se penchent sur l'intégration des conséquences de la migration de la main-d'œuvre pour le développement humain et des flux de fonds dans les politiques et programmes nationaux de développement. En outre, il a été débattu de la création d'emplois, en tant que solution possible pour les réfugiés et le développement économique des pays de destination, d'asile et d'origine, en étudiant les pratiques internationales et leur application potentielle en Asie centrale.

Réponse aux problèmes de protection en mer

- Les garde-côtes italiens estiment que la migration n'est pas un problème à régler, mais une réalité à gérer de manière responsable et humaine. Il a été souligné que la migration mixte par voie maritime n'est pas seulement une question de gestion des frontières ; il s'agit principalement d'action humanitaire, de recherche et de sauvetage, en raison du nombre élevé d'embarcations dangereuses utilisées par les passeurs et du long voyage en haute mer pour atteindre les côtes italiennes depuis l'Afrique du Nord ou le Moyen-Orient. Cependant, cette situation nécessite une réaction immédiate et, souvent, on n'a pas le temps d'attendre qu'il y ait des solutions à moyen ou à long terme. La recherche et le sauvetage sont un phénomène complexe qui doit être abordé par toute la communauté internationale et les autorités en Europe en suivant une approche approfondie et globale.
- Le cas des garde-côtes italiens a été cité comme exemple d'opération efficace pilotée par l'Etat dans le domaine de la protection en mer. Leurs tâches principales sont les suivantes : recherche et sauvetage ; sûreté de la navigation ; sécurité des navires et des ports ; protection de l'environnement marin ; surveillance du trafic maritime ; protection des ressources halieutiques et contrôle des activités de pêche ; police judiciaire et application des lois en mer ; ainsi que des fonctions administratives en matière de navigation, trafic maritime, biens publics et bateaux de plaisance. Depuis 1991, les garde-côtes italiens ont sauvé près de 500 000 personnes.
- L'Italie estime que des bateaux surchargés, dépourvus d'équipements de sauvetage et sans équipage qualifié, doivent être considérés comme des navires en détresse, même s'il n'y a pas de demande de secours, en application du principe de « précaution raisonnable », afin d'éviter des incidents. D'autres pays méditerranéens comme la Grèce et Malte n'effectuent pas d'opérations de sauvetage s'il n'y a pas eu de demande de secours et si le bateau/navire semble en état de naviguer.
- Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont insisté sur l'importance de reconnaître les droits de l'homme pour tous et de faire en sorte que l'accès des migrants aux droits et au système judiciaire soit une responsabilité primordiale des Etats. Ils ont estimé d'un commun accord que les PCR devraient accorder davantage d'attention aux questions relatives aux droits de l'homme dans leurs programmes et en faire une priorité. Dans ce contexte, il a été noté que le débat sur l'utilisation du terme « irrégulier » ou du terme « illégal » se poursuit mais que, par exemple, le Chili a préféré utiliser « irrégulier », étant donné que les personnes ne peuvent pas être considérées comme « illégales ». Quant aux réponses aux flux migratoires mixtes et aux mouvements irréguliers, un certain nombre de participants ont affirmé la nécessité de suivre des approches globales au niveau régional et aussi sous-régional, notamment en sensibilisant aux risques de la migration irrégulière et en s'attaquant aux causes profondes de la migration dans les pays d'origine. En outre, il a été souligné que la nature mixte des flux nécessite une approche fondée sur les besoins, en commençant par cerner les besoins de chaque personne, pour garantir le bien-être des migrants, en particulier des plus vulnérables. Cependant, il a aussi été rappelé que de telles approches globales ne peuvent être mises en œuvre que par des initiatives communes des Etats, par exemple en s'attaquant à la criminalité transfrontalière organisée, et grâce à une véritable collaboration dans la mise à disposition des expériences, des pratiques et des données.

VI. Le rôle des PCR dans l'amélioration du sort des migrants en détresse

1. A cette session, les participants ont présenté les objectifs, le champ d'action et les premières conclusions de l'initiative « Migrants dans les pays en crise », et le rôle important que peuvent jouer les PCR pour promouvoir la participation des Etats à cette initiative a été mis en lumière.
2. La Directrice du Secrétariat de l'initiative « Migrants dans les pays en crise » a expliqué, dans son exposé, que la crise libyenne de 2011 et la crise japonaise de 2011 ont montré que les migrants – par opposition aux citoyens – pris au piège dans des situations de crise sont un groupe de personnes ayant des vulnérabilités spécifiques, dont beaucoup existaient déjà auparavant et qui peuvent être aggravées lors d'une crise, due par exemple à un conflit ou à une catastrophe naturelle. Ainsi, cette initiative pilotée par les gouvernements a pour objectif de sauver des vies, protéger les droits et préserver la dignité des migrants, en s'attaquant aussi aux conséquences à plus long terme par une meilleure préparation et des réponses plus efficaces, et en améliorant la situation des migrants, de leur famille et de leurs communautés. Dans le cadre d'un processus de consultation large et inclusif, où sont examinés les rôles et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination, des organisations internationales et non gouvernementales, des employeurs et des recruteurs, des organisations de migrants et de la diaspora, l'initiative « Migrants dans les pays en crise » vise à élaborer des principes non contraignants et des lignes directrices et à identifier des pratiques efficaces pour toutes les phases d'une crise, et adaptées aux situations de catastrophe naturelle et de conflit.
3. Les principaux messages suivants ont émergé des premières consultations avec les gouvernements et les partenaires de la société civile. Avant une crise : a) plus les droits de l'homme et le droit au travail des migrants seront protégés en temps normal, mieux ceux-ci s'adapteront en période de crise ; et b) il est nécessaire d'intégrer les migrants et leurs vulnérabilités et besoins propres dans les plans de réduction des risques de catastrophe et les plans de gestion des risques de catastrophe. Pendant une crise : a) les migrants doivent avoir accès aux mêmes mesures d'aide et de protection vitales que les ressortissants/citoyens, sans discrimination ; b) des mesures spécifiques peuvent toutefois être nécessaires pour surmonter les obstacles particuliers que peuvent rencontrer les migrants pour y accéder. Après une crise : il y a lieu d'agir dans l'optique du développement et de trouver des solutions orientées vers le développement – création de moyens de subsistance, mesures de réintégration, garantie des droits accumulés (pensions) et possibilités de réémigration.
4. La représentante de la coprésidence (Etats-Unis) pour l'initiative « Migrants dans les pays en crise » a insisté sur son objectif, qui est de lancer à la mi-2016 des lignes directrices non contraignantes pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements des pays où des migrants se retrouvent pris au piège à cause d'une crise, et ceux des pays d'origine des migrants. La nécessité de mettre à jour les outils d'intervention et de trouver des solutions novatrices est désormais évidente au vu de la crise migratoire actuelle en Europe et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il a en outre été souligné que l'utilisation des nouvelles technologies, comme les applications pour téléphone portable, est très importante, et qu'il est primordial d'encourager la mobilisation de la diaspora et de donner aux migrants la possibilité de participer à l'élaboration d'outils et de mécanismes de réponse. Même si l'initiative ne concerne que les migrants qui résident dans le pays en crise et se limite aux pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle, la représentante a souligné que les lignes directrices qui sont en cours d'élaboration offriront des recommandations opérationnelles globales et seront applicables à d'autres scénarios de migration.
5. Elle a en outre insisté sur le rôle qui revient aux PCR pour élaborer et mettre en pratique les lignes directrices. Les PCR sont l'enceinte idéale pour inciter les Etats à participer au processus de consultation et à l'élaboration de lignes directrices en mettant en commun les pratiques

exemplaires et les enseignements tirés. En outre, les PCR ont la possibilité d'encourager les Etats à mettre en pratique les lignes directrices par le renforcement des capacités et la mise en commun des informations.

6. Dans la discussion qui a suivi, la synergie positive entre les PCR et l'initiative « Migrants dans les pays en crise » a été soulignée, étant donné que cette initiative prend en compte une grande diversité d'acteurs de la migration et que les consultations donnent aux gouvernements l'occasion d'élargir le débat et d'entendre les points de vue d'autres parties prenantes sur les défis de la migration. Les participants ont loué unanimement la nécessité d'une telle initiative, qui vient au moment opportun, en raison du grand nombre de catastrophes naturelles et de conflits dans toutes les régions du monde, où les migrants passent souvent à travers les mailles des systèmes de protection internationale. Les technologies qui permettent d'échanger des informations, la nécessité d'avoir un réseau consulaire, ainsi que les méthodes de prévention ou d'anticipation des catastrophes et des conflits sont des thèmes à inclure dans des consultations ultérieures. En particulier, la nécessité de sensibiliser à la protection des droits de tous les migrants a été soulignée par plusieurs participants.

VII. Le rôle des PCR dans la réponse à la migration forcée

Cette session a abordé les différentes causes de la migration forcée, ainsi que ses conséquences et ses effets pour les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a été l'occasion de discuter des moyens d'intégrer les migrants dans les communautés d'accueil et également de réfléchir sur la prise en considération de la migration comme une stratégie d'adaptation et une solution, et non uniquement comme une conséquence du changement climatique.

Migrations forcées : conséquences du droit d'asile et des déplacements, moyens d'y répondre

- Dans son exposé, la responsable du secteur migration du Ministère de l'immigration et des affaires des Egyptiens à l'étranger de la République arabe d'Egypte a fait un compte rendu des incidences pour l'Egypte de la migration forcée en provenance des pays voisins. Elle a souligné que les politiques migratoires de l'Egypte, dans le passé et actuellement, sont basées sur l'intégration et non sur l'exclusion, ce qui signifie qu'il n'existe pas de systèmes parallèles, mais que les populations de réfugiés sont assimilées à des nationaux et traitées comme tels. Depuis le premier afflux de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne, le Gouvernement de l'Egypte a déclaré que les Syriens auraient les mêmes droits que les ressortissants égyptiens, même dans les secteurs subventionnés, par exemple l'éducation et la santé, et qu'ils auraient le droit de travailler sur le marché formel et informel.
- L'Égypte a été confrontée à des difficultés en matière d'économie, de sécurité et de stabilité dues aux bouleversements politiques de ces dernières années, et cet afflux de réfugiés a eu un impact sur l'économie égyptienne déjà fragile, en particulier dans les secteurs nécessitant une main-d'œuvre qualifiée et le secteur informel, auxquels les Syriens cherchent à accéder. Il a été souligné que les effets de la crise syrienne ont eu une dimension différente de ceux de la crise libyenne, qui a forcé un million de travailleurs migrants égyptiens à rentrer au pays à cause de l'instabilité et de la violence en Libye. Cela a entraîné une diminution des flux de rapatriement de fonds et accentué la pression sur le marché du travail déjà en difficulté.
- En conclusion, il a été souligné que l'Egypte, l'Iraq, le Liban et la Jordanie subissent de plein fouet la crise des réfugiés syriens et ont absorbé environ deux millions de réfugiés, malgré leurs ressources limitées et leur économie en difficulté. L'intervenante a en outre recommandé d'apporter davantage de soutien aux pays arabes qui portent le poids de la crise syrienne. Pour résoudre les questions liées à la migration forcée, il faut analyser les causes profondes et s'y attaquer plus efficacement, et trouver des solutions politiques. D'une manière générale, un plus grand soutien devrait être apporté aux pays d'origine pour améliorer leur situation politique et économique, ce qui permettrait le retour volontaire et la réintégration.

Le rôle des PCR dans la réponse au problème du changement climatique et de la dégradation de l'environnement

- La représentante du **Gouvernement du Bangladesh** a montré dans son exposé comment les problèmes environnementaux et liés au changement climatique dans le contexte bangladais sont associés aux mouvements migratoires et a précisé sous quel angle la communauté internationale doit examiner ce problème.
- Le changement climatique amplifie les difficultés sociales, environnementales, économiques et politiques existantes et en crée de nouvelles. Le Bangladesh est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Il a été relevé que le Bangladesh est confronté depuis longtemps à ces problèmes et que la population

touchée a ainsi développé des stratégies de résilience et d'adaptation ; cependant, cette capacité d'adaptation peut être dépassée par l'ampleur de l'impact. Cela soulève la question de savoir comment on peut garantir le droit de chacun à la vie. Les responsables politiques doivent donc examiner le changement climatique et ses conséquences sous l'angle des droits de l'homme. Dans de nombreuses situations, il y a des facteurs sociaux, culturels et économiques complexes qui jouent un rôle dans les déplacements dus à des facteurs environnementaux. En outre, il est aussi important de répondre au changement climatique sous l'angle de la réduction des risques de catastrophes. Si elle est bien gérée et planifiée, la migration peut être une stratégie d'adaptation et une solution pour atténuer les effets de catastrophes soudaines ou à évolution lente. Dans les pays où le risque d'être touché par le changement climatique est élevé, il serait primordial d'avoir un plan de déplacement en période de situation d'urgence pour réduire les vulnérabilités.

- Même si le thème « changement climatique et migration » est désormais inscrit dans les programmes des forums mondiaux comme le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ou l'Initiative Nansen, ainsi que dans des enceintes régionales comme le Processus de Bali, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est, deux lacunes doivent encore être comblées : 1) Les objectifs de développement durable ne prennent pas en compte le lien entre les déplacements/la mobilité et l'environnement ; 2) Il n'existe pas de cadre juridique international pour garantir la protection des « migrants environnementaux » touchés par des catastrophes naturelles à évolution lente.
- Dans la discussion animée qui a suivi, les participants ont reconnu à l'unanimité que l'accès aux moyens de subsistance pour les réfugiés et les migrants, et leur absorption dans le marché du travail local sont essentiels pour leur bien-être socioéconomique et sont également un élément fondamental de leur intégration dans la communauté d'accueil. Cependant, un participant a aussi soulevé le problème de la forte pression que cela pourrait engendrer pour l'économie fragile des communautés d'accueil, étant donné que les migrants sont en compétition avec les nationaux pour accéder aux possibilités de travail. Les activités menées par l'OIM et l'OIT pour intégrer les travailleurs migrants de retour chez eux aux marchés du travail et fournir une formation et des programmes de réadaptation ont été citées comme un soutien efficace aux pays d'origine. Une autre question soulevée a été que, même si les migrants possèdent un grand nombre des compétences requises, dans la plupart des cas, ces compétences ne sont pas exploitées de manière adéquate et ne sont pas mises en adéquation avec les besoins du marché du travail du pays d'accueil. En outre, il a été noté par un participant que la capacité de vivre dans la dignité et l'accès à des moyens de subsistance et aux services de base n'existent pas dans de nombreux pays d'asile du Sud, en particulier dans des situations de crise qui se prolongent. Les participants ont été unanimes à reconnaître que l'amélioration de la stabilité et le renforcement des possibilités de retour et de réintégration des migrants dans les pays d'origine sont la solution ou le scénario qui conviennent le mieux.
- Plusieurs participants ont attiré l'attention sur le problème de la violence sexuelle dans le contexte de la migration forcée et sur la nécessité de s'y attaquer à l'échelle régionale et mondiale. Pour citer un bon exemple, la Conférence sud-américaine sur la migration a élaboré un projet par le biais de consultations pour protéger les femmes migrantes de la violence et faire en sorte qu'elles rentrent en toute sécurité dans leur pays d'origine.
- Les participants se sont félicités de la présentation sur le changement climatique et la migration, un thème relativement nouveau pour les PCR, et ont reconnu qu'il s'agit d'un véritable problème mondial. Ils ont déclaré que davantage de recherches et de données sont nécessaires pour saisir le lien complexe entre les facteurs environnementaux et la mobilité. L'importance de constituer une base de connaissances pour concevoir la migration comme une stratégie d'adaptation et une solution, et de traduire cette conception par des politiques efficaces a été reconnue. C'est ce qu'a réaffirmé un autre participant en suggérant que, dans ce contexte, les PCR pourraient jouer un rôle important qui consisterait à fournir davantage de données et à coopérer avec les

milieux universitaires pour informer les Etats et veiller à ce que les politiques élaborées pour répondre aux défis que posent les mouvements migratoires dans le contexte du changement climatique et des catastrophes environnementales soient fondées sur des données probantes. L'Initiative Nansen a été citée comme un bon exemple de consultation pilotée par l'Etat pour faire avancer la protection des migrants environnementaux ; dans le cadre de cette Initiative, la question des visas humanitaires comme solution pour les migrants environnementaux a aussi été débattue.

VIII. Renforcer les partenariats et la coopération sur les questions de migration

A cette session, les participants ont eu l'occasion de débattre de l'impact du public sur l'élaboration des politiques de migration ainsi que du rôle que devrait jouer la société civile dans les PCR.

Renforcer la confiance du public dans les politiques et les pratiques de migration

- La représentante de la présidence des CIG a souligné, dans son exposé, que le manque de confiance du public dans la gestion des migrations peut entraver tant la volonté politique que l'influence des responsables politiques dans l'élaboration et la mise en place de mesures visant à répondre aux problèmes migratoires complexes. Par conséquent, l'Australie, qui assure la présidence des CIG pour la période 2014-2015, a choisi le thème « Renforcer la confiance du public dans les politiques et les pratiques de migration », qui s'article autour de quatre volets.
- D'abord, une solide base de données probantes et fiables est nécessaire. Il a été souligné qu'il est primordial de démontrer que les décisions sont fondées sur des données probantes pour obtenir la confiance du public. Les moyens de créer une telle base de données (collecte et analyse de données, suivi et évaluation, partenariats dans la recherche) ont été étudiés, de même que la relation entre les données probantes et la confiance.
- Ensuite, promouvoir le dialogue et les partenariats entre le gouvernement et les organisations peut aider à donner une représentation exacte des faits auprès de l'opinion publique. D'une part, l'intégration de la société civile dans le processus décisionnel éclairera les politiques sur les réalités du terrain et les rendra plus inclusives. D'autre part, cela rétablira la confiance de la société civile, qui pensera que les Etats agissent et prennent au sérieux la voix de leurs électeurs. Le rôle du secteur privé et les possibilités de collaboration ont aussi été soulignés, dans la mesure où cela ajoute une perspective supplémentaire et permet d'élaborer des politiques novatrices.
- Quant à la stratégie de communication, c'est un facteur important pour instaurer et conserver la confiance du public, mais souvent, les médias ne donnent pas au public les informations pertinentes. Par conséquent, les gouvernements doivent faciliter la compréhension des politiques et pratiques de migration pour que des données probantes et des informations précises parviennent au public visé. Il y a lieu également d'exploiter différents modes de communication, comme les médias sociaux.
- Enfin, la confiance du public dans les politiques et pratiques de migration est étroitement liée à la façon dont la capacité organisationnelle est perçue. Les gouvernements doivent s'interroger sur leur capacité structurelle à améliorer leurs compétences organisationnelles, investir dans le renforcement des capacités et promouvoir un environnement de travail transparent et efficient.

Participation des organisations de la société civile et des milieux universitaires aux PCR

- Le Chef du Secrétariat de la Conférence régionale sur les migrations a mis en évidence dans son exposé la bonne collaboration de la Conférence avec la société civile.
- Depuis ses débuts, la Conférence régionale sur les migrations entretient un dialogue permanent avec la société civile à travers le Réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations (RROCM). Ce réseau comprend de 10 à 100 organisations par pays, représentant 11 Etats membres du Processus de Puebla.

- Il été souligné que le dialogue permanent avec ce réseau d'organisations de la société civile a permis à la Conférence régionale sur les migrations de mieux comprendre les questions migratoires à l'échelle communautaire, nationale et régionale et, en même temps, d'exploiter les connaissances ainsi que les capacités de ces organisations locales pour répondre aux questions émergentes en proposant des plans d'action concrets.
- Le Réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations participe aux activités officielles de la Conférence, ce qui comprend la participation au Groupe régional consultatif sur la migration, aux réunions des vice-ministres et aux réseaux d'agents de liaison, ainsi que le renforcement des capacités. S'efforçant en permanence d'approfondir et de renforcer les liens entre la Conférence et le Réseau, ainsi qu'entre d'autres organisations de la société civile comme les instituts universitaires et le secteur privé, le président actuel par intérim du Réseau propose de nouveaux mécanismes et de nouvelles activités, par exemple une autre forme de réunion et de séminaire, qui inclut tous les acteurs, et des projets bénévoles mobilisant la diaspora.
- Dans la discussion qui a suivi, plusieurs participants ont noté la prudence dont font preuve certains PCR pour inclure la société civile dans les consultations pilotées par les Etats, ce qui est dû au fait qu'il y a trop d'organisations de la société civile qui ne parlent pas d'une seule voix et qui représentent une grande diversité de points de vue et de groupes, comme les migrants, la diaspora, le secteur privé et les milieux universitaires. La nécessité d'être un mécanisme transparent pour choisir les organisations qu'il convient d'inclure a été exprimée. Chaque région et chaque PCR doivent concevoir leurs propres modes d'interaction avec la société civile, étant donné qu'il n'existe pas d'approche unique applicable à tous. Il a été suggéré que les PCR invitent à leurs réunions des réseaux d'organisations de la société civile qui s'occupent des droits de l'homme ainsi que des institutions nationales des droits de l'homme qui respectent les Principes de Paris. Cela garantirait que les droits des migrants restent une priorité dans les programmes des PCR. En outre, l'attention a été attirée sur la manière d'associer et d'orienter les médias pour appuyer les efforts visant à changer les récits néfastes sur la migration.
- Les participants ont reconnu unanimement que, face aux complexités des défis actuels de la migration, il faut impérativement renforcer la coopération et les partenariats et associer toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les médias, au processus de consultation, pour exploiter leurs connaissances et leurs ressources. Il est important d'instaurer la confiance entre les gouvernements et la société civile dans l'examen des questions migratoires, et l'élaboration de politiques ainsi que l'intégration de la société civile dans les consultations sont une manière d'y parvenir. Il a été recommandé que les PCR d'Amérique centrale et du Sud mettent en commun les pratiques exemplaires et les modalités de participation d'entités qui ne sont pas des PCR, car elles ont une longue histoire de collaboration avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

IX. Conclusion

1. La cinquième Réunion mondiale des PCR a reconnu à nouveau que la migration est l'un des problèmes mondiaux les plus importants du XXIe siècle, et que les PCR et d'autres mécanismes consultatifs interétatiques devraient rester des instruments pertinents pour répondre aux défis de la migration sur la base de la mise en commun d'informations et d'expériences, et du consensus, sans remettre en question les prérogatives souveraines des Etats et en surmontant les défis de la migration qui seraient insurmontables s'il n'y avait pas de telles initiatives.
2. Par conséquent, il a été recommandé de promouvoir une meilleure coordination en matière de migration entre les acteurs nationaux pertinents, d'inciter davantage de représentants nationaux participant aux PCR à encourager l'adoption de politiques de migration cohérentes, équilibrées et associant l'ensemble du gouvernement, et également d'examiner la participation de différentes parties prenantes, comme la société civile. Une attention particulière a été accordée au partenariat entre les PCR en encourageant la coopération entre les secrétariats des PCR.
3. En outre, il a été recommandé de continuer à promouvoir un renforcement des synergies entre les PCR et les processus mondiaux, plus particulièrement le FMMD, par exemple à la faveur d'un meilleur partage d'informations entre le FMMD et les PCR, et à veiller à une participation plus cohérente aux PCR et au FMMD.
4. Les délibérations de la conférence ont simulé une réflexion plus approfondie sur la manière dont les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration peuvent contribuer à la mise en œuvre et au suivi des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une importante conclusion de la réunion a été de reconnaître le rôle primordial que jouent les PCR dans le soutien à la mise en œuvre des cibles relatives à la migration des objectifs de développement durable.
5. Un thème récurrent de la Réunion mondiale des PCR a été l'importance centrale des droits humains des migrants, une priorité pour les PCR, y compris la question des mineurs non accompagnés. Les discussions connexes ont été axées sur l'absence de voies de migration légales appropriées, qui permet à la traite d'êtres humains et au trafic illicite de migrants de prospérer, ce qui a de graves conséquences pour la vie et les droits des migrants, et entrave la capacité des Etats à gérer les migrations.
6. Il a été recommandé d'aider les gouvernements à promouvoir des voies de migration régulières et sûres et à décriminaliser la migration irrégulière, et à continuer d'inclure systématiquement les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des PCR ; de préciser les modalités de mise en œuvre des règles relatives aux droits de l'homme appliquées aux migrants ; et d'accorder une attention particulière à ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.
7. Il a aussi été recommandé de s'attaquer aux facteurs de la migration forcée et irrégulière, tels que le changement climatique, les disparités économiques et la demande de main-d'œuvre, afin de réduire l'incidence des mouvements irréguliers, notamment par la migration circulaire de main-d'œuvre et la diminution des coûts de la migration de main-d'œuvre. En particulier, il a été recommandé d'attirer l'attention des décideurs sur les flux migratoires mixtes, le sauvetage des vies et la protection des migrants en mer et sur terre, et sur les mesures permettant de combler les lacunes en matière de protection des migrants pris au piège dans un pays en crise, notamment l'élaboration de principes non contraignants, de lignes directrices et de pratiques efficaces sur la question des migrants dans des pays en crise, et de promouvoir leur application à l'échelle régionale et nationale par l'entremise des PCR, notamment grâce à des activités de renforcement des capacités
8. En ce qui concerne la réduction des coûts de la migration de main-d'œuvre, l'accent a été mis sur le rôle que peuvent jouer les PCR pour combler les lacunes en matière de recherche et de

données sur la migration, et plus particulièrement sur la migration de main-d'œuvre, inscrire la migration de main-d'œuvre dans les programmes des PCR et promouvoir une mobilisation à l'échelle nationale, bilatérale, régionale et transnationale en faveur du recrutement éthique de main-d'œuvre.

9. L'image négative des migrants et la xénophobie à leur encontre sont des défis importants que les PCR doivent relever ; des stratégies doivent impérativement être mises en place pour amener l'opinion publique à avoir confiance dans les politiques de migration.
10. Il a été souligné à maintes reprises que le manque de données sur les migrations constituait un obstacle pour les PCR et les responsables politiques nationaux.
11. Les participants ont reconnu le rôle de l'**OIM** en tant qu'organisme chef de file pour les migrations à l'échelle mondiale et, en particulier, les efforts qu'elle déploie pour promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, et ils ont salué son soutien aux PCR et à d'autres enceintes de dialogue et de coopération sur la migration. Des recommandations spécifiques ont porté sur les orientations et les avis techniques donnés par les organisations intergouvernementales aux PCR. En particulier, il a été demandé à l'OIM et au HCR de répertorier les pratiques exemplaires suivies par les PCR dans le domaine des flux migratoires mixtes, afin de faciliter les échanges et la coopération entre les PCR. En outre, il a été demandé à l'OIM d'aider les PCR à conduire des études de référence au sein des PCR pour suivre les activités passées, actuelles et planifiées en appui aux objectifs de développement durable et pour assurer le suivi des réalisations dans ce domaine.
12. Dans ses observations de clôture, le Directeur général de l'OIM a résumé les principaux résultats de la cinquième Réunion mondiale des PCR et souligné les défis que doivent encore surmonter les PCR, en particulier la poursuite des efforts pour réaliser le programme d'action en huit points pour réussir la migration et la gestion efficace de la dynamique migratoire en constante évolution grâce au nouveau cadre de développement durable. Le Directeur général a en outre souligné la nécessité d'une coopération et de partenariats à tous les niveaux entre les pays d'origine, de transit et de destination, d'une coopération transrégionale, d'une coopération avec la société civile et le secteur privé, et d'une coopération au niveau des secrétariats des PCR. Le Directeur général a réitéré l'engagement de l'OIM à travailler étroitement avec les PCR et les mécanismes consultatifs interétatiques pour renforcer les partenariats entre ces derniers, à appuyer la mise en œuvre des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à s'attaquer aux facteurs de la migration forcée et irrégulière, en vue de préserver et de protéger les droits humains de tous les migrants à toutes les étapes du processus migratoire.
13. Dans ses remarques finales, le Secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes a constaté avec satisfaction que les discussions ont abordé les questions migratoires essentielles qui affectent en particulier la région arabe, notamment la migration forcée, la protection des droits des migrants, les flux migratoires mixtes, la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, ainsi que la protection en mer. Il s'est félicité du suivi donné aux conclusions du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et au programme d'action en huit points, ainsi que de la détermination des PCR à continuer de travailler sur le nouveau programme de développement durable. Il a, en outre, précisé que la Ligue des Etats arabes était disposée à poursuivre sa coopération avec les PCR et l'OIM, soulignant que leur expérience et leur savoir-faire pourront profiter au PCR pour les pays arabes.
14. La cinquième Réunion mondiale des PCR a une nouvelle fois souligné l'importante fonction d'enrichissement des échanges transrégionaux qu'assument les réunions mondiales des PCR, et s'est déclarée favorable à leur poursuite. La réunion mondiale suivante, prévue en 2016, reprendra l'examen des points sur lesquels la cinquième Réunion mondiale a attiré l'attention, qui doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Annexes

Annexe I: Résumé de la présidence

1. La cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), qui s'est tenue les 21-22 octobre 2015 au siège de la Ligue des Etats arabes, au Caire (Egypte), avait pour thème « Etudier les défis contemporains de la migration : Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement et sur le programme de développement pour l'après-2015 ». Elle était organisée conjointement par la Ligue des Etats arabes (LEA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
2. Le Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes a été officiellement lancé à cette occasion. Il vise à s'atteler aux questions migratoires urgentes qui se posent dans cette région importante sur la scène migratoire actuelle.
3. Le moment choisi pour cette réunion était particulièrement opportun, étant donné la situation critique dans la région, l'une des plus touchées par des crises migratoires complexes. Elle était principalement axée sur la contribution des PCR à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs relatifs à la migration énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, et sur le suivi donné aux conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement.
4. La réunion a rassemblé 86 délégués, dont 35 de divers PCR. Parmi les participants se trouvaient des représentants de présidents et secrétariats des PCR[5] et de forums interrégionaux sur la migration, le Secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), ainsi que des experts d'organisations régionales et intergouvernementales[6].
5. Dans ses remarques liminaires, le Directeur général de l'OIM a présenté le paysage migratoire mondial dans lequel interviennent les PCR et les mécanismes consultatifs interrégionaux sur la migration, leurs réalisations des dix dernières années ainsi que les perspectives de coopération, surtout en matière de migration et développement et dans le domaine de la gestion de la diversité des flux migratoires.
6. Le Secrétaire général adjoint et Chef du Département des affaires sociales de la LEA a, dans ses remarques liminaires, souligné l'utilité d'une réunion mondiale des PCR dans la région arabe au vu des tendances migratoires actuelles dans cette partie du monde, et notamment des flux migratoires mixtes vers les pays voisins, où le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter à cause de l'instabilité dans certains Etats de la région. Il a insisté sur l'importance d'identifier les principaux défis de la migration ainsi que les moyens de renforcer la coopération pour les relever.
7. La session 1 a été consacrée aux mesures prises par les PCR depuis la quatrième Réunion mondiale des PCR. Le Gouvernement du Pérou a présenté les conclusions de la Réunion mondiale des PCR de 2013, qui a affirmé l'importance du dialogue et de la coopération interétatiques, et a préconisé des échanges interrégionaux réguliers, notamment la mise en commun des bonnes pratiques élaborées dans certaines régions et susceptibles d'être transposées ailleurs. A cette quatrième Réunion mondiale, les participants avaient insisté sur la nécessité d'enrichir

5 Dialogue d'Abou Dhabi, Processus d'Almaty, PCR pour les pays arabes, Processus de Bali, Processus de Budapest, Processus de Colombo, PCR du COMESA, IGAD-PCR, CIG, Processus de Khartoum, DIMAC, Processus de Puebla, Processus de Rabat et SACM. Le MTM et le Processus de Prague n'ayant pas pu participer à la réunion, ils avaient délégué le représentant du Secrétariat du Processus de Budapest pour qu'il prononce des déclarations en leur nom. Le Secrétaire général de l'ASACR a également pris part à la réunion, et une déclaration a été prononcée au nom du PCR pour les Caraïbes qui est en cours de création.

6 Centre d'études sur la migration et les réfugiés (CMRS) de l'Université américaine du Caire, Centre d'études internationales et régionales de l'Université de Georgetown, Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Organisation internationale du Travail (OIT), OIM, LEA, MERCOSUR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO) et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Des représentants des gouvernements chargés d'assurer la présidence passée, présente et future du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et le représentant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement ont également participé à la réunion.

la section du site Web de l'OIM consacrée aux PCR, afin qu'elle puisse pleinement remplir sa fonction de promotion des échanges entre les Etats et les forums de dialogue d'une région à l'autre. Par ailleurs, l'importance de réunions mondiales bisannuelles pour nourrir les échanges interrégionaux avait été soulignée. Les PCR s'étaient déclarés favorables à la poursuite de ces réunions. La quatrième Réunion mondiale des PCR avait formulé des recommandations précises à l'intention du Secrétaire général et de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement. Les PCR ont ainsi contribué concrètement à l'incorporation de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. En sa qualité d'hôte de la cinquième Réunion mondiale des PCR, la LEA a donné un aperçu statistique des migrations internationales dans la région, qui est à la fois une région d'origine, d'accueil et de transit, a passé en revue les efforts qu'elle déploie en matière de migration, et a mis en relief les mécanismes qui venaient d'être créés pour assurer la coordination entre ses Etats membres et la coopération avec les organisations internationales qui s'occupent des migrations dans la région. L'importance d'une bonne communication avec les communautés arabes à l'étranger et la nécessité d'associer les expatriés arabes au développement de la région arabe ont également été soulignées. L'exposé a mis en lumière le rôle de la LEA en ce qui concerne la réalisation de rapports et d'études sur les questions relatives à la migration, les programmes de renforcement des capacités destinés aux fonctionnaires de ses Etats membres, ainsi que les efforts mis en œuvre en matière de collecte de données.

9. Des représentants des PCR ont présenté les principales caractéristiques de l'action menée par leurs processus respectifs, et les mesures spécifiques prises depuis la dernière réunion mondiale. Cet aperçu a montré que les PCR avaient élargi leur champ de discussions thématiques et d'activités. Ils s'engageaient de plus en plus sur le plan pratique, mettant en œuvre des projets concernant la migration de main-d'œuvre, la lutte contre la traite, les flux migratoires mixtes et d'autres questions fondamentales en matière de migration. Les échanges ont révélé que de plus en plus de questions migratoires étaient une source de préoccupation commune pour les PCR, et que la coopération et le partage d'expériences entre eux demeuraient indispensables.

10. La session 2 était consacrée aux résultats du Dialogue de haut niveau de 2013, tout en s'intéressant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été souligné que pour atteindre les objectifs de développement durable sans omettre les migrants, il fallait inverser de nombreuses tendances négatives concernant la migration. Les principales conclusions de l'étude sur le rôle de certains PCR dans la mise en œuvre du nouveau programme mondial en matière de migration et de développement ont été présentées.

11. Le groupe de discussion 1 a analysé les mesures prises et les difficultés rencontrées par les PCR pour protéger les droits humains de tous les migrants, éliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite d'êtres humains, et s'attaquer à la situation tragique des migrants en détresse.

12. Le groupe de discussion 2 s'est intéressé à l'engagement des PCR à réduire les coûts de la migration de main-d'œuvre, et a mis en commun des pratiques exemplaires et des enseignements tirés d'activités et de projets mis en œuvre par des PCR.

13. Le groupe de discussion 3 s'est penché sur le rôle crucial qui revient aux PCR pour mettre en œuvre et examiner les cibles relatives à la migration des objectifs de développement durable, et a étudié les mécanismes visant à garantir leur participation systématique à ce processus.

14. Le groupe de discussion 4 a examiné le rôle important des secrétariats, qui constituent la charpente des PCR, ainsi que les moyens de resserrer la coopération entre eux. Les groupes de discussion ont rendu compte en séance plénière des principales conclusions sur leurs thèmes respectifs, et ont formulé des recommandations quant au rôle des PCR dans les différents domaines abordés.

15. Au cours de la session 3, consacrée aux informations sur la présidence du FMMD, les représentants de ce dernier ont insisté sur l'importance de renforcer le dialogue entre les mécanismes consultatifs interétatiques régionaux sur la migration et les enceintes mondiales de dialogue sur la migration, plus particulièrement le FMMD.

16. La session 4 était consacrée aux questions concernant les flux migratoires mixtes et les droits de l'homme dans divers pays et régions. Les participants se sont accordés sur la nécessité de sauver les vies et de protéger les droits, et d'adopter des approches globales pour lutter contre la migration irrégulière, notamment en s'attaquant à ses causes profondes. Plusieurs exemples intéressants de coordination entre acteurs nationaux et d'élaboration de politiques à l'échelle régionale ont été cités.
17. La session 5 a été l'occasion de présenter l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC), pilotée par des gouvernements, qui vise à énoncer des principes et des lignes directrices facultatives et non contraignantes, et à identifier des pratiques permettant de réduire la vulnérabilité, de sauver des vies, et de renforcer la protection et l'aide fournies aux migrants piégés dans un pays touché par un conflit ou une catastrophe naturelle. La discussion s'est concentrée sur la contribution des PCR à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces lignes directrices.
18. La session 6, consacrée à la migration forcée, a permis d'entendre des exemples de déplacements dus à un conflit dans la région arabe et de leurs incidences, surtout en Egypte, ainsi que des exemples de migrations environnementales au Bangladesh. D'autres PCR ont fait part de préoccupations connexes concernant leur région et d'initiatives qu'ils ont prises.
19. Au cours de la session 7, les orateurs et les participants ont présenté des initiatives et formulé des propositions pour renforcer la confiance du public dans les politiques de migration, et pour consulter les organisations de la société civile et communiquer avec elles, sachant qu'elles jouent un rôle déterminant dans le succès des politiques migratoires.
20. Dans les groupes de discussion et lors des débats en plénière, les participants ont mis en avant plusieurs points essentiels :
    - La migration a été reconnue par tous comme étant l'un des problèmes mondiaux les plus importants du XXIe siècle ;
    - L'importance centrale des droits de l'homme des migrants a été maintes fois affirmée ; il importe qu'ils restent une priorité pour les PCR ;
    - L'absence de voies de migration légales appropriées a été souvent évoquée. Cette situation permet à la traite d'êtres humains, au trafic illicite de migrants et aux réseaux criminels connexes de prospérer, ce qui a de graves conséquences pour la vie et les droits des migrants, et entrave la capacité des Etats à gérer les migrations ;
    - L'image négative des migrants et la xénophobie à leur encontre sont des défis importants que les PCR doivent relever ; des stratégies doivent impérativement être mises en place pour amener l'opinion publique à avoir confiance dans les politiques de migration ;
    - La question des mineurs non accompagnés devient un sujet de préoccupation croissante qui appelle une attention plus grande de la part des PCR ;
    - Il a été souligné à maintes reprises que le manque de données sur les migrations constituait un obstacle pour les PCR et les responsables politiques nationaux.
21. La réunion a recommandé que les PCR et les mécanismes consultatifs interétatiques contribuent activement à :
    - Faire avancer l'adoption d'indicateurs relatifs à la migration pour les objectifs de développement durable, et appuyer la mise en œuvre et le suivi des cibles concernant la migration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par exemple, en effectuant des évaluations de référence pour pouvoir mesurer la réalisation des objectifs de développement durable) ;
    - Promouvoir une meilleure coordination en matière de migration entre les acteurs nationaux pertinents ; mettre en commun les expériences entre les mécanismes de coordination nationaux sur la migration ; et inciter davantage de représentants nationaux participant aux PCR à encourager l'adoption de politiques de migration cohérentes, équilibrées et associant l'ensemble du gouvernement ;

- Continuer à inclure systématiquement les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des PCR ; préciser les modalités de mise en œuvre des règles relatives aux droits de l'homme appliquées aux migrants ; et accorder une attention particulière à ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité ;
- Attirer l'attention des décideurs sur la migration forcée, les flux migratoires mixtes, le sauvetage des vies et la protection des migrants en mer et sur terre ; sur les incidences du changement climatique sur la migration ; et sur les mesures permettant de combler les lacunes en matière de protection des migrants pris au piège dans un pays en crise ;
- Contribuer aux réunions régionales et autres consultations organisées dans le cadre de l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC) et, par des expériences et des points de vue, à l'élaboration de principes non contraignants, de lignes directrices et de pratiques efficaces sur la question des migrants dans des pays en crise, et promouvoir leur application à l'échelle régionale et nationale par l'entremise des PCR, notamment grâce à des activités de renforcement des capacités ;
- Promouvoir des voies de migration régulières et sûres, et décriminaliser la migration irrégulière ;
- Combler les lacunes en matière de recherche et de données sur la migration, et plus particulièrement sur la migration de main-d'œuvre ; inscrire la migration de main-d'œuvre dans les programmes des PCR ; promouvoir une mobilisation à l'échelle nationale, bilatérale, régionale et transnationale en faveur du recrutement éthique de main-d'œuvre ;
- Examiner les différents moyens mis en œuvre par les PCR pour mobiliser diverses parties prenantes, dont la société civile, et trouver comment exploiter leurs connaissances et leurs ressources de manière à contribuer utilement aux questions inscrites au programme des PCR ;
- Promouvoir un renforcement des synergies entre les PCR et les processus mondiaux, plus particulièrement le FMMD, par exemple à la faveur d'un meilleur partage d'informations entre le FMMD et les PCR, et veiller à une participation plus cohérente aux PCR et au FMMD ;
- Encourager un échange régulier d'idées, de pratiques et d'enseignements tirés entre les secrétariats des PCR et d'autres entités soutenant ces processus ;
- Demander à l'OIM et au HCR de répertorier les pratiques exemplaires suivies par les PCR dans le domaine des flux migratoires mixtes, afin de faciliter les échanges et la coopération entre les PCR.

22. Les participants ont reconnu le rôle de l'OIM en tant qu'organisme chef de file pour les migrations à l'échelle mondiale et, en particulier, les efforts qu'elle déploie pour promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, et ils ont salué son soutien aux PCR et à d'autres enceintes de dialogue et de coopération sur la migration.
23. Les participants ont vivement remercié la Ligue des Etats arabes d'avoir généreusement accueilli et présidé cette réunion.

Le Caire, le 22 octobre 2015

Annexe II: Ordre du jour

Ligue des Etats arabes

IOM•OIM

Cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Etudier les défis contemporains de la migration : Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement et sur le programme de développement pour l'après-2015

21-22 octobre 2015
Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes, Le Caire (Egypte)[7]

Mercredi 21 octobre 2015	
9h00-9h15	*Enregistrement*
9h15-9h50	**OUVERTURE OFFICIELLE** Modérateur : *Mme Enas El Fergany, Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, Ligue des Etats arabes (LEA)*
9h15-9h20	**REMARQUES DE BIENVENUE** *Mme Enas El Fergany, Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, LEA*
9h20-9h30	**DECLARATIONS LIMINAIRES** *S.E. l'Ambassadeur William Lacy Swing, Directeur général, Organisation internationale pour les migrations (OIM)*
9h30-9h40	*S.E. l'Ambassadeur Badre Eddine Allali, Secrétaire général adjoint, Chef du Département des affaires sociales, LEA*
9h40-9h50	**LANCEMENT DU PROCESSUS CONSULTATIF REGIONAL SUR LA MIGRATION POUR LES PAYS ARABES** *Mme Enas El Fergany, Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, LEA* *M. Haitham Jouma'a, Directeur général, Direction générale des émigrés, Ministère des affaires étrangères et des émigrés du Liban*
9h50-10h20	*Pause café et photo de groupe*
10h20-12h15	**SESSION 1. PRINCIPALES MESURES PRISES PAR LES PCR DEPUIS LA REUNION MONDIALE DE 2013 A LIMA** **Modérateur :** *Mme Enas El Fergany, Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, LEA*
10h20-10h35	**RETOUR SUR LES CONCLUSIONS DE LA REUNION MONDIALE DES PCR DE 2013 TENUE A LIMA** *M. Carlos Manuel Vallejo Martell, Directeur, Direction de la protection et de l'assistance aux communautés péruviennes vivant à l'étranger, Direction générale des communautés péruviennes à l'étranger et des affaires consulaires, Ministère des relations extérieures du Pérou*
10h35-10h45	**EXPOSE DE L'ORGANISATION HOTE DE LA REUNION MONDIALE DES PCR DE 2015** *Mme Lobna Azzam, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, LEA* **Remarques succinctes de representants des PCR (5 minutes par PCR)**

7 A l'exception des réunions en groupes, toutes les sessions ont lieu dans la salle Andalusia. Une interprétation sera systématiquement assurée en anglais, en français, en espagnol et en arabe, sauf pour les réunions en groupes. Des informations quant au lieu et aux langues de travail des réunions en groupes sont données plus loin.

10h45-10h50	**Dialogue d'Abou Dhabi (Consultation ministérielle sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine et de destination en Asie)** • *Mme Rasha Assem Saleh, Spécialiste des relations internationales, Bureau du travail de Doubaï, Ministère du travail des Emirats arabes unis*
10h50-10h55	**Processus d'Almaty** • *Mme Kymbat Aliakbarkyzy, Experte, Comité du travail, de la protection sociale et des migrations, Ministère de la santé et du développement social du Kazakhstan*
10h55-11h00	**Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe** • *M. Geoffrey Shaw, Secrétaire adjoint, Equipe spéciale chargée de la lutte contre le trafic illicite de personnes, Ministère des affaires étrangères et du commerce de l'Australie*
11h00-11h05	**Processus de Budapest** • *Mme Gülçin Erdem, Chef, Département chargé des migrations et du FMMD, Ministère des affaires étrangères de la Turquie*
11h05-11h10	**PCR du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)** • *M. Houssein Guedi Absieh, Spécialiste de l'immigration, de la libre circulation et du travail, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe*
11h10-11h15	**Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat)** • *Mme Lourdes Menedez Garcia, ambassade d'Espagne en Egypte*
11h15-11h20	**Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)** • *Mme Kelly Ryan, Coordonnatrice, Secrétariat des CIG*
11h20-11h25	**PCR de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)** • *Mme Caroline Njuki, Coordonnatrice des migrations, Secrétariat de l'IGAD*
11h25-11h30	**Processus de Khartoum (Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique)** • *Mme Marwa Sayed Ali, Deuxième secrétaire, Ministère des affaires étrangères d'Egypte*
11h30-11h35	**Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale (DIMAC)** • *M. Rodrigue Abalo, Chef du Service des organisations internationales, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation de la République du Congo*
11h35-11h40	**Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle (Processus de Colombo)** • *M. Ganagana Sena Withanage, Secrétaire chargé de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants de Sri Lanka*
11h40-11h45	**Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée** • *Mme Sedef Dearing, Conseillère régionale principale, projet de Partenariat des routes de la soie, Secrétariat du Processus de Budapest*
11h45-11h50	**Processus de Prague** • *Mme Sedef Dearing, Conseillère régionale principale, projet de Partenariat des routes de la soie, Secrétariat du Processus de Budapest*
11h50-11h55	**Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla)** • *M. Juan Gabriel Morales Morales, Premier secrétaire, Directeur général adjoint des affaires continentales et de sécurité, Direction générale des organismes et mécanismes régionaux américains, Ministère des affaires étrangères du Mexique*
11h55-12h00	**Conférence sud-américaine sur la migration (SACM)** • *M. Diego Beltrand, Secrétariat de la SACM*
12h00-13h30	*Déjeuner*
13h30-15h15	**SESSION 2. REFLEXIONS SUR LES CONCLUSIONS DU DIALOGUE DE HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT DE 2013 EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030** Modérateur : *M. Ravinatha Aryasinha, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève*
13h30-13h50	**PRESENTATION DES PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT DE 2013 ET L'INTEGRATION DE LA MIGRATION DANS LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030** *Mme Pamela DeLargy, Conseillère principale, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations*
13h50-14h00	**PRESENTATION DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES PCR DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROGRAMME MONDIAL EN MATIERE DE MIGRATION ET DE DEVELOPPEMENT** *Mme Sedef Dearing, Conseillère régionale principale, projet de Partenariat des routes de la soie, Secrétariat du Processus de Budapest*

14h00-15h15	**SESSION 2 (SUITE) : GROUPES DE DISCUSSION** • **Groupe 1. Proteger les droits humains de tous les migrants ; eliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite d'etres humains ; et ameliorer le sort des migrants en detresse** *Facilitateur : M. Renaud Detalle, Représentant régional adjoint, Bureau régional pour le Moyen-Orient du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme* (Salle « Andalusia » ; interprétation : Arabe-Anglais-Français-Espagnol) • **Groupe 2. Reduire les couts de la migration de main-d'œuvre** *Facilitateur : Mme Michelle Leighton, Chef du Service de la migration de main-d'œuvre, Département des conditions de travail et de l'égalité, Organisation internationale du Travail* (Salle 7 ; délibérations en Anglais seulement) • **Groupe 3. Le role des PCR en matiere de suivi et de mise en œuvre des objectifs de développement durable** *Facilitateur : Mme Karima El Korri, Chef de la section Population et développement social, Division du développement social, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale* (Salle 5 ; délibérations en Anglais seulement) • **Groupe 4. Nouveau programme mondial en matiere de migration et de développement : role des secretariats des PCR (table ronde des secretariats des PCR)** *Facilitateur : M. Diego Beltrand, Chef du Secrétariat de la Conférence sud-américaine sur la migration* (Salle 4 ; interprétation : Anglais-Français-Espagnol)
15h15-15h30	*Pause café*
15h30-17h15	**SESSION 2 (SUITE) : RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET DISCUSSIONS EN PLENIERE** Modérateur : *M. Ravinatha Aryasinha, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève*
17h15-17h45	**SESSION 3. INFORMATIONS SUR LE FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT** Modérateur : *Mme Estrella Lajom, Chef de l'Unité d'appui du FMMD*
17h15-17h20	*Mme Gülçin Erdem, Chef du Département chargé des migrations et du FMMD, Ministère des affaires étrangères de la Turquie, pour la présidence du FMMD en 2015*
17h20-17h25	*S.E. l'Ambassadrice Eva Åkerman Börje, Chef du Secrétariat suédois de la présidence du FMMD, pour la présidence du FMMD en 2014*
17h25-17h30	*Mme Nahida Sobhan, Spécialiste des questions politiques, Ministre conseiller, Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève, pour la présidence du FMMD en 2016*
17h30-17h45	**Débat**
17h45-18h00	**CONCLUSIONS ET SYNTHESE** **CLOTURE DE LA PREMIERE JOURNEE** Modérateur : *Mme Kelly Ryan, Coordonnatrice, Secrétariat des CIG*
19h30-21h00	RECEPTION DE BIENVENUE ET DINER (OFFERTS PAR LA LIGUE DES ETATS ARABES) *Lieu : Restaurant Le Deck (vue sur le Nil et musique orientale) Hôtel Sofitel Cairo El Gezirah, 3 El Thawra Council St Zamalek* *Transfert depuis l'hôtel InterContinental Cairo Semiramis à 19h30

Jeudi 22 octobre 2015	
09h00-11h00	**SESSION 4. PROTEGER LES DROITS HUMAINS DE TOUS LES MIGRANTS : REPONSES AUX FLUX MIGRATOIRES MIXTES ET PROTECTION EN MER** Modérateur : *Mme Sumbul Rizvi, Chef de l'Unité Asile et migration, Division de la protection internationale, Siège du HCR*
09h00-09h15	**PROTEGER LES DROITS HUMAINS DE TOUS LES MIGRANTS** *M. Paulo Abrão Pires Jr., Secrétaire général, Institut des politiques publiques relatives aux droits de l'homme du MERCOSUR*
09h15-10h00	**FLUX MIGRATOIRES MIXTES : TABLE RONDE** • *M. Haitham Jouma'a, Directeur général, Direction générale des émigrés, Ministère des affaires étrangères et des émigrés du Liban (PCR sur la migration pour les pays arabes)* • *S.E. l'Ambassadrice Naela Gabr, Présidente du Comité égyptien de coordination nationale chargé de prévenir et de combattre la migration irrégulière* • *M. Didar Timenov, Chef de la Division Nations Unies, Ministère des affaires étrangères du Kazakhstan, pour le Processus d'Almaty* • *M. Hasan Kleib, Directeur général pour les affaires multilatérales, Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie, pour le Processus de Bali*

10h00-10h20	**PROTECTION EN MER** *M. Sandro Gallinelli, Capitaine, Département de la sécurité maritime en mer Méditerranée, Garde côtière italienne*
10h20-11h00	**Débat en plénière**
11h00-11h30	*Pause café*
11h30-12h30	**SESSION 5. AMELIORER LE SORT DES MIGRANTS EN DETRESSE : INITIATIVE « MIGRANTS DANS LES PAYS EN CRISE » (MICIC)** Modérateur : *Mme Michele Klein Solomon, Directrice du Secrétariat de l'initiative MICIC, Siège de l'OIM*
11h30-12h00	*Mme Jessica Warden Yutacom, Responsable de programme, Bureau des migrations internationales, Bureau pour la population, les réfugiés et les migrations, Département d'Etat des Etats-Unis*
12h00-12h30	**Débat**
12h30-13h30	*Déjeuner*
13h30-15h00	**SESSION 6. MIGRATION FORCEE – NOUVELLES TENDANCES, NOUVELLES REPONSES** Modérateur : *Mme Zahra Babar, Directrice adjointe pour la recherche, Centre d'études internationales et régionales, School of Foreign Service de l'Université de Georgetown au Qatar*
13h30-13h50	**MIGRATION FORCEE : CONSEQUENCES DE L'ASILE ET DES DEPLACEMENTS, REPONSES** *Mme Eman Zakaria, Chef du service Migrations, Ministère de l'immigration et des Egyptiens à l'étranger de la République arabe d'Egypte*
13h50-14h10	**CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET MIGRATION** *Mme Nahida Sobhan, Spécialiste des questions politiques, Ministre conseiller, Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève*
14h10-15h00	**Débat en plénière**
15h00-15h30	*Pause café*
15h30-16h40	**SESSION 7. RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COOPERATION SUR LES QUESTIONS DE MIGRATION** Modérateur : *M. Pedro Hernández, Sous-directeur du Département de la planification des migrations internationales, Direction de la politique consulaire, Ministère des affaires étrangères du Chili*
15h30-15h50	**RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES DE MIGRATION** *Mme Kate O'Malley, Ministre conseiller (migration), Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève*
15h50-16h10	**PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MILIEUX UNIVERSITAIRES AUX PCR** *Mme Nitza Seguí Albino, Coordonnatrice, Secrétariat de la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla)*
16h10-16h40	**Débat**
16h40-17h40	**CLOTURE OFFICIELLE** Modérateur : *Mme Jessica Warden Yutacom, Responsable de programme, Bureau des migrations internationales, Bureau pour la population, les réfugiés et les migrations, Département d'Etat des Etats-Unis*
16h40-17h20	**RESUME DE LA PRESIDENCE ET MESURES A PRENDRE** Rapporteur : *Mme Enas El Fergany, Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, LEA*
17h20-17h40	**REMARQUES DE CLOTURE** *S.E. l'Ambassadeur William Lacy Swing, Directeur général, Organisation internationale pour les migrations* *S.E. l'Ambassadeur Badre Eddine Allali, Secrétaire général adjoint, Chef du Département des affaires sociales, Ligue des Etats arabes*

Annexe III: Liste des participants

Cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Etudier les défis contemporains de la migration : Réflexions sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement et sur le programme de développement pour l'après-2015

21-22 octobre 2015
Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes, Le Caire (Egypte)

Participants représentant les PCR

No.	PCR	Nom	Titre	Adresse électronique
1.	Processus d'Almaty	Mme Kymbat Aliakbarkyzy	Spécialiste, Comité du travail, de la protection sociale et des migrations, Ministère de la santé et du développement social du Kazakhstan	Aliakbar_k@mail.ru
2.	Processus d'Almaty	M. Didar Temenov	Chef de la Division Nations Unies, Ministère des affaires étrangères du Kazakhstan	d.temenov@mfa.kz
3.	Secrétariat du Processus d'Almaty	Mme Svetlana Bekmambetova Zhassymbekova	Chargée de programme principale, mission de l'OIM au Kazakhstan	bekmambetova@iom.int
4.	PCR pour les pays arabes	M. Haitham Jouma'a	Directeur général, Direction générale des émigrés, Ministère des affaires étrangères et des émigrants du Liban	H.jooma53@hotmail.com
5.	PCR pour les pays arabes	Mme Eman Zakaria	Chef du secteur migration, Ministère de l'immigration et des affaires des Egyptiens à l'étranger de la République arabe d'Egypte	imanzakaria24@gmail.com
6.	Secrétariat du PCR pour les pays arabes	M. Hasan Hijazi	Conseiller, Ministère des affaires étrangères et des émigrants du Liban	zehassan@gmail.com
7.	Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	M. Geoffrey Shaw	Secrétaire adjoint, Equipe spéciale chargée de la lutte contre le trafic illicite de personnes, Division des politiques multilatérales, Ministère des affaires étrangères et du commerce de l'Australie	geoffrey.shaw@dfat.gov.au
8.	Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	M. Hasan Kleib	Directeur général pour les affaires multilatérales, Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie	djmulitlateral@gmail.com

9.	Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	Mme I. Gusti Agung Ayu Ratih Astary	Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie	
10.	Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	Mme Ardina Desnita Tinaor	Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie	ardina.tinaor@kemlu.go.id
11.	Secrétariat du Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	Mme Lisa Crawford	Codirectrice (Australie), du Bureau d'appui régional	lisa.crawford@rso.baliprocess.net
12.	Secrétariat du Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe	M. Lance Bonneau	Responsable de l'élaboration des programmes et des stratégies, mission de l'OIM en Australie	lbonneau@iom.int
13.	Processus de Budapest et présidence du FMMD	Mme Gülçin Erdem	Chef de département (Migration et FMMD), Ministère des affaires étrangères de la Turquie	gulcin.erdem@mfa.gov.tr
14.	Secrétariat du Processus de Budapest	Mme Sedef Dearing	Conseillère régionale principale, Routes de la soie	Sedef.dearing@icmpd.org
15.	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	M. Brian Chigawa	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles, Secrétariat du COMESA	bchigawa@comesa.int
16.	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	M. Houssein Guedi Absieh	Spécialiste de l'immigration, de la libre circulation et du travail, Secrétariat du COMESA	GHoussein@comesa.int
17.	Secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Mme Kudzanai Nyagweta	Juriste, Secrétariat du COMESA	knyagweta@comesa.int
18.	Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat)	Mme Lourdes Melendez Garcia	Représentante de l'ambassade d'Espagne en Egypte	lourdes.melendez@maec.es
19.	Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat)	Mme Maria Venegas Grau	Représentante de l'ambassade d'Espagne en Egypte	Maria.venegas@maec.es
20.	Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement	Mme Caroline Njuki	Coordonnatrice migrations, Secrétariat de l'IGAD	caroline.njuki@igad.int

21.	Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)	Mme Kate O'Malley	Ministre conseiller (migrations), Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève	kate.omalley@dfat.gov.au
22.	Secrétariat des CIG	Mme Kelly Ryan	Coordonnatrice, Secrétariat des CIG	k.ryan@igc.ch
23.	Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale (DIMAC)	M. Rodrigue Abalo	Chef du Service des organisations internationales, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation de la République du Congo	aba.rodrigue@yahoo.fr
24.	Secrétariat du DIMAC	M. Léon Mudubu Konande	Spécialiste en statistique et en démographie, Coordonnateur du Département de l'intégration du Secrétariat général du DIMAC	leonmudubu@yahoo.fr
25.	Consultation ministérielle sur l'emploi outre mer et la main d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo)	M. Ganegama Sena Withanage	Secrétaire auprès de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants de Sri Lanka	secretarymfe@gmail.com
26.	Processus de Colombo	M. Mudalige Uditha Ishantha Dassanayake	Secrétaire particulier du ministre de l'emploi à l'étranger de Sri Lanka	muidassanayake@gmail.com
27.	Secrétariat du Processus de Colombo	M. Ravinatha Pandukabhaya Aryasinha	Consul général de Sri Lanka en Suisse et ambassadeur de Sri Lanka au Saint-Siège, Mission permanente de Sri Lanka à Genève	mission@lankamission.org
28.	Secrétariat de la Consultation ministérielle sur l'emploi outre mer et la main d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine et de destination en Asie (Dialogue d'Abou Dhabi)	Mme Rasha Assem Saleh	Spécialiste des relations internationales, Bureau du travail de Doubaï, Ministère du travail des Emirats arabes unis	ra.saleh@mol.gov.ae
29.	Secrétariat du Dialogue d'Abou Dhabi	Mme Nada Alhammadi	Assistante administrative, Bureau des relations internationales, Ministère du travail des Emirats arabes unis	na.alhammadi@mol.gov.ae
30.	Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla)	M. Juan Gabriel Morales Morales	Directeur général adjoint des affaires continentales et de sécurité, Direction générale des organismes et mécanismes régionaux américains, Ministère des affaires étrangères du Mexique	jmorales@sre.gob.mx
31.	Secrétariat du Processus de Puebla	Mme Nitza Seguí Albino	Chef du Secrétariat de la Conférence régionale sur les migrations	nsegui@iom.int

32.	Conférence sud américaine sur la migration (SACM)	M. Pedro Hernández	Sous-directeur du Département de la planification des migrations internationales, Direction de la politique consulaire, Ministère des affaires étrangères du Chili	phernandez@minrel.gov.cl
33.	Secrétariat de la SACM	M. Diego Beltrand	Directeur régional de l'OIM pour l'Amérique du Sud	dbeltrand@iom.int
34.	Processus de Khartoum (Initiative sur la route migratoire UE Corne de l'Afrique	Mme Marwa Sayed Ali	Deuxième secrétaire, Ministère des affaires étrangères d'Egypte	Marwa_sayed16@hotmail.com
35.	Pays de l'Association sud asiatique de coopération régionale (ASACR)	M. Arjun B. Thapa	Secrétaire général de l'Association sud asiatique de coopération régionale	

Participants ne représentant pas les PCR

No.	Organisation	Nom	Titre	Adresse électronique
36.	Délégation de l'Union européenne en Egypte	M. Reinhold Brender	Chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne en Egypte	
37.	Georgetown University School of Foreign Service, Qatar	Mme Zahra Babar	Directrice adjointe pour la recherche, Centre d'études internationales et régionales	zb36@georgetown.edu
38.	Présidence du FMMD	Mme Nahida Sobhan	Spécialiste des questions politiques, Mission permanente du Bangladesh à Genève	nahidasobhan@yahoo.com
39.	Présidence du FMMD	Mme Rahnuma Salam Khan	Chef adjoint principal Ministère de la protection des expatriés et de l'emploi à l'étranger, Gouvernement de la République populaire du Bangladesh	Rahnuma.khan@gmail.com
40.	Présidence du FMMD	Mme Eva Åkerman Börje	Chef du Secrétariat suédois de la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement, services gouvernementaux suédois	eva.akerman-borje@gov.se
41.	Unité d'appui du FMMD	Mme Estrella Lajom	Chef de l'Unité d'appui	estrellalajom@gfmd.org
42.	Gouvernement égyptien	Mme Naela Gabr	Présidente du Comité de coordination nationale chargé de prévenir et de combattre la migration irrégulière	nccpim@gmail.com
43.	Gouvernement italien	M. Sandro Gallinelli	Capitaine de la Garde côtière italienne, Département de la sécurité maritime en mer Méditerranée	sandro.gallinelli@mit.gov.it

44.	Gouvernement péruvien	M. Carlos Manuel Vallejo Martell	Directeur, Direction de la protection et de l'assistance aux communautés péruviennes vivant à l'étranger, Direction générale des communautés péruviennes à l'étranger et des affaires consulaires, Ministère des relations extérieures du Pérou	cvallejo@rree.gob.pe
45.	Organisation Internationale du Travail	Mme Michelle Leighton	Chef du Service des migrations de main-d'œuvre, Département des conditions de travail et de l'égalité, Organisation internationale du Travail	leighton@ilo.org
46.	Organisation Internationale du Travail	M. Francesco Carella	Conseiller technique principal, Equipe Travail décent pour l'Afrique du Nord (BIT)	carella@ilo.org
47.	Institut de politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme du MERCOSUR	M. Paulo Abrão	Secrétaire général, Institut de politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme du MERCOSUR	pauloabrao@globo.com
48.	Initiative « Migrants dans les pays en crise »	Mme Jessica Warden Yutacom	Responsable de programme, Bureau des migrations internationales, Bureau pour la population, les réfugiés et les migrations, Département d'Etat des Etats Unis	YutacomJW@state.gov
49.	Secrétariat de l'Initiative « Migrants dans les pays en crise »	Mme Michele Klein Solomon	Directrice du Secrétariat de l'initiative MICIC, Siège de l'OIM	mkleinsolomon@iom.int
50.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement	Mme Pamela DeLargy	Conseillère principale, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations	delargy@unfpa.org
51.	Bureau régional pour le Moyen-Orient du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	M. Renaud Detalle	Représentant régional adjoint, Bureau régional pour le Moyen Orient du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	rdetalle@ohchr.org
52.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Mme Sumbul Rizvi	Chef, Unité asile et migration, Division de la protection internationale, Siège du HCR	rizvi@unhcr.org
53.	Bureau régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)	M. Samir El Hawary	Chef adjoint du Bureau régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	
54.	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (bureau du Caire)	M. Laurent Chapuis	Conseiller régional, Protection de l'enfance	lchapuis@unicef.org

55.	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale	Mme Karima El Korri	Chef, Section population et développement social, Division de développement social, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale	elkorri@un.org
56.	Bureau régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Mme Aspasia Plakantonaki	Spécialiste en prévention du crime (traite d'êtres humains)	aspasia.plakantonaki@ unodc.org
57.	FNUAP	M. Luay Shabaneh	Conseiller régional, Données et politiques démographiques, Bureau régional pour les Etats arabes du Fonds des Nations Unies pour la population, Le Caire (Egypte)	shabaneh@unfpa.org
58.	Centre d'études sur la migration et les réfugiés, Université américaine du Caire	M. Ibrahim Awad	Directeur du Centre d'études sur la migration et les réfugiés, Université américaine du Caire	iawad@aucegypt.edu
59.	Ligue des Etats arabes	M. Badre Eddine Allali,	Secrétaire général adjoint, Chef du Département des affaires sociales	
60.	Ligue des Etats arabes	Mme Enas El Fergany	Directrice, Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, Ligue des Etats arabes	aemigrant.dept@las.int
61.	Ligue des Etats arabes	Mme Lobna Assam	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	aemigrant.dept@las.int
62.	Ligue des Etats arabes	Mme Amina El Sheibany	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	aemigrant.dept@las.int
63.	Ligue des Etats arabes	Mme Kawtar Berramdane	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	aemigrant.dept@las.int
64.	Ligue des Etats arabes	Mme Chouaa Dassouki	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	pop@poplas.org
65.	Ligue des Etats arabes	Mme Shaymaa Abdelmoneim	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	admin@poplas.org
66.	Ligue des Etats arabes	Mme Samar Roushdy	Politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations	Samar-88@msn.com
67.	Organisation internationale pour les migrations (OIM), Siège	M. William Lacy Swing	Directeur général	
68.	Organisation internationale pour les migrations (OIM), Siège	M. Hassan Abdel Moneim Mostafa	Conseiller régional principal pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient	habdelmoneim@iom.int

69.	Organisation internationale pour les migrations (OIM), Siège	Mme Meera Sethi	Chef de la Division des partenariats internationaux	msethi@iom.int
70.	Organisation internationale pour les migrations (OIM), Siège	Mme Kristina Galstyan	Fonctionnaire chargée des politiques migratoires, Division des partenariats internationaux	kgalstyan@iom.int
71.	Organisation internationale pour les migrations (OIM), Siège	Mme Mailan Thai	Fonctionnaire adjointe chargée des politiques migratoires, Division des partenariats internationaux	mthai@iom.int
72.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Carmela Godeau	Directrice régionale pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	cgodeau@iom.int
73.	Mission de l'OIM en Egypte	M. Amr Taha	Chef de bureau, mission de l'OIM en Egypte	ataha@iom.int
74.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Karoline Popp	Chargé régional de liaison et des politiques	kpopp@iom.int
75.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Sarah Craggs	Spécialiste thématique régionale	scraggs@iom.int
76.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Jennifer Sparks	Chargée de l'information	jsparks@iom.int
77.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Lara Younan	Coordonnatrice de projet	lyounan@iom.int
78.	Bureau régional de l'OIM pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord	Mme Mervat Elshafiey	Assistante administrative principale	melshafiey@iom.int
79.	Mission de l'OIM en Egypte	Mme Heba Abdel Latif	Coordonnatrice de programmes nationaux	habdellatif@iom.int
80.	Mission de l'OIM en Egypte	M. Ahmed Abdel Moez		amosleh@iom.int

Government of Peru
Government of INDONESIA

Organisation internationale pour les migrations (OIM)